



COMMUNE DE SAVIGNY

Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

03/2026

**Postulat du 19 juin 2023 de Mme Roselyne Hervé,
Conseillère communale, intitulé « Connaître les besoins
de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un
diagnostic communautaire »**

Date de la séance avec la commission ad hoc :

Mardi 7 avril 2026 à 19h00

Salle de Municipalité de la Maison de commune

Réf. : 57.01

I:\5-FORMATION-JEUNESSE-CULTURE- EGLISES\57-JEUNESSE\57.01-commission-jeunesse_centre-jeunes_centre-loisirs_animation-rue\CC-postulat_herve_roselyne\Rapport_03-2026.docx

Savigny, le 17 mars 2026

TABLE DES MATIERES

1. Droit d'initiative.....	4
1.1 Base légale	4
1.2 Dépôt.....	4
1.3 Prise en considération.....	4
1.4 Sur le fond.....	4
1.5 Délai	5
2. Analyse du postulat.....	5
2.1 Objet.....	5
2.2 Contexte légal – Qu'est-ce qu'une politique de l'enfance et de la jeunesse ?	5
2.2.1 Politique suisse	5
2.2.2 Politique vaudoise	6
2.3 Domaines d'action : Qu'est-ce qu'une politique de l'enfance et de la jeunesse ? Exemples d'action communale	7
2.3.1 Contexte.....	7
2.3.2 Groupe cible de la politique de l'enfance et de la jeunesse	7
2.3.3 Aides complémentaires et autres actions communales	9
2.4 Pourquoi mener une politique active de l'enfance et de la jeunesse ?	10
2.5 Commune de Savigny – Politique communale de la jeunesse	11
2.6 Lausanne Région – Politique communale de la jeunesse	12
2.7 Exemple de démarche participative – Création d'un skate-park par les jeunes de Savigny (2022)	13
2.7.1 Genèse.....	13
2.7.2 Une conception participative et concertée	13
2.8 Démarche du postulat – Analyse de besoin des jeunes	14
2.9 Groupe cible de la politique de l'enfance et de la jeunesse à Savigny	15

2.10 Réponse de la Municipalité au postulat :	
Diagnostic communautaire de la jeunesse	15
2.10.1 Position de principe	15
2.10.2 Une priorisation des projets concrets et déjà engagés	16
2.10.3 Pertinence des outils et spécificité du territoire	16
2.10.4 Promotion d'une citoyenneté active plutôt que passive	16
2.10.5 Comparaison avec la Commune d'Oron	16
2.10.6 Mutualisation des ressources et cadre régional	17
2.10.7 Conclusion	17
3. Conclusions	18

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de présenter notre rapport, relatif au postulat du 19 juin 2023 de Mme Roselyne Hervé, Conseillère communale, intitulé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire », dont une copie est jointe en annexe 1.

1. Droit d'initiative

1.1 Base légale

La procédure de traitement du droit d'initiative est prévue aux articles 72 et suivants du Règlement communal du 1^{er} février 2016 du conseil communal (RC), se référant aux articles 30 et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – 175.11) à titre de droit supérieur et supplétif.

1.2 Dépôt

L'article 74 alinéas 1, 2 et 3 RC dispose que :

¹ *Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président du conseil.*

² *La proposition déposée séance tenante est traitée à la prochaine séance.*

³ *La proposition déposée dix jours avant la séance au président du conseil est développée à la plus proche séance.*

Le postulat a été déposé par écrit auprès du Bureau du Conseil communal le 25 mai 2023, soit plus de 10 jours avant la séance du 19 juin 2023 ; il a été transmis à tous les Conseillers le 8 juin 2023, avec les rapports de commissions et intégré à l'ordre du jour.

1.3 Prise en considération

Après débat au cours de sa séance du 19 juin 2023, le Conseil communal a décidé de prendre le postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour traitement, à forme de l'article 75 alinéa 2, chiffre 2 et alinéa 4, chiffre 1 RC.

1.4 Sur le fond

Le postulat est un droit d'initiative défini à l'article 73 alinéa 1, chiffre 1 RC.

Il s'agit d'une invitation à la municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Sa caractéristique principale est qu'il peut porter sur une compétence du conseil ou de la municipalité. Il n'a pas d'effet contraignant, hormis l'obligation pour la municipalité d'analyser la situation et de fournir une détermination.

1.5 Délai

A forme de l'article 75 alinéa 4 RC, la municipalité doit traiter et répondre à la proposition dans l'année qui suit son dépôt, valablement admis.

En l'espèce, le délai n'a pas été respecté.

2. Analyse du postulat

2.1 Objet

L'auteur du postulat demande en substance à la Municipalité de mandater un service de diagnostic communautaire avec comme but de connaître les attentes et les besoins de la classe d'âge 12-24 sur le territoire communal.

2.2 Contexte légal – Qu'est-ce qu'une politique de l'enfance et de la jeunesse ?

2.2.1 Politique suisse

L'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits des enfants parle du droit d'un enfant d'exprimer son opinion sur un sujet qui le concerne (Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant (CDE – RS 0.107)).

Le Conseil fédéral définit la politique de l'enfance et de la jeunesse comme une politique de protection, d'encouragement et de participation visant avant tout, selon la Constitution fédérale (Cst.), les objectifs suivants :

- Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement (article 11 alinéa 1 Cst.).
- Les enfants et les jeunes sont encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et sont soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique (article 41 alinéa 1, lettre g Cst.).

Ces objectifs constitutionnels se complètent. Ce qui est visé, ce n'est pas le développement cloisonné de différents domaines, mais plutôt l'élaboration d'une politique globale et active de l'enfance et de la jeunesse.

Pour atteindre ces objectifs, c'est-à-dire pour protéger, encourager et faire participer les enfants et les jeunes, des prestations sont fournies. Pour cela, des structures et des processus appropriés sont nécessaires.

Les cantons et les communes en sont les principaux responsables, sachant que les cantons ont souvent une fonction de soutien ou de coordination.

La politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) du Canton de Vaud, adoptée en 2017, structure l'action publique pour les 0-25 ans **autour de 5 piliers : participation, promotion, prévention, protection et éducation.**

Elle repose sur la Convention de l'ONU, la Constitution vaudoise et la Loi du 27 avril 2010 sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ – BLV 850.43) :

- Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) : Elle favorise la participation, l'autonomie et les activités de jeunesse.
- Commission de coordination Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) : Pilotée par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse DGEJ, elle coordonne les actions de l'Etat et des communes.
- Commission de jeunes du canton : 25 jeunes (14-18 ans) nommés pour 2 ans, participant à la vie politique.
- Politique socio-éducative de protection des mineurs (2024) : Renforce le dispositif de protection.

2.2.2 Politique vaudoise

Dans le canton de Vaud, la loi sur le soutien et la promotion aux activités de la jeunesse (LSAJ), est en vigueur depuis 2010. Elle a été modifiée au 1^{er} janvier 2024.

La LSAJ vise à encourager la participation, la citoyenneté et les activités extrascolaires des jeunes de moins de 25 ans. Elle soutient financièrement des projets conçus par des jeunes et impose aux communes de favoriser des expériences participatives.

Les points clés de la LSAJ sont présentés en annexes 13 et 15, que l'on peut synthétiser comme suit :

- **Objectifs** : Favoriser la prise en compte des besoins des jeunes, encourager leur engagement citoyen et soutenir des initiatives non lucratives.
- **Activités visées** : Projets extrascolaires, animation jeunesse, création d'associations, ou aménagement d'espaces (ex : skate-parks).
- **Rôle des communes** : Elles doivent soutenir les activités pour les jeunes domiciliés sur leur territoire, souvent via des collaborations intercommunales.
- **Soutien financier** : Le Canton de Vaud offre un « coup de pouce » financier aux projets répondant aux critères de participation active des jeunes.
- **Participation** : La LSAJ encourage la création de conseils de jeunes ou de délégations pour les impliquer dans les projets communaux.

La loi s'applique aux activités menées par des jeunes jusqu'à 25 ans.

2.3 Domaines d'action : Qu'est-ce qu'une politique de l'enfance et de la jeunesse ? Exemples d'action communale

2.3.1 Contexte

La commune est un lieu central pour les enfants et les jeunes qui y grandissent. En plus du temps passé dans la famille et à l'école, les enfants et les jeunes évoluent dans de nombreux endroits au sein de la commune, comme les structures d'accueil extrafamilial et parascolaire, les centres d'animation socioculturelle, les places de jeu, les installations sportives, l'espace public ou encore les associations.

C'est pourquoi les communes ont une responsabilité particulière dans le fait de promouvoir ou de créer des conditions dans lesquelles les enfants et les jeunes peuvent grandir et se développer de manière positive. **Elles peuvent assumer cette responsabilité en menant une politique communale active de l'enfance et de la jeunesse, soutenue et encouragée par le canton.**

2.3.2 Groupe cible de la politique de l'enfance et de la jeunesse

Une politique de l'enfance et de la jeunesse globale s'adresse aux enfants et aux jeunes de la naissance à l'âge de 25 ans révolus, ainsi qu'à leurs familles (Conseil fédéral suisse 2008 : <https://www.politiqueenfancejeunesse.ch/themes-et-reglementation/definitions/la-politique-de-lenfance-et-de-la-jeunesse-aperçu> <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/12879.pdf>)

Une politique communale active de l'enfance et de la jeunesse comprend les prestations, les structures et les processus qui sont mis en place et développés au niveau communal.



Figure 2 : Domaines d'action de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse [propre présentation prenant pour référence la source politiqueenfancejeunesse.ch]

2.3.3 Aides complémentaires et autres actions communales

A noter toutefois que certaines prestations sont ancrées légalement au niveau cantonal ou national, mais ne sont en général pas planifiées au niveau communal. Par exemple, les **aides complémentaires à l'éducation ou les autres prestations du domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse, ne font pas partie de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse.**

D'après cette conception, la politique communale de l'enfance et de la jeunesse englobe les domaines d'action décrits dans le « Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse », édité en août 2023 par l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse, notamment la figure 1 en page 7 :

https://www.politiqueenfancejeunesse.ch/fileadmin/kinderjugendpolitik.ch/redaktion/guide-pour-le-developpement-de-la-politique-communale-de-l_enfance-et-de-la-jeunesse.pdf

La plateforme Oxyjeunes (<https://oxyjeunes.ch/politique-jeunesse-communale-2/>) mentionne des exemples concrets de catégories d'actions mises en place pouvant résulter d'une politique de la jeunesse au niveau communal :

- Mise en place d'activités pour les jeunes.
- Organisation d'activités durant les vacances (tournois, animations ludiques, repas communautaires, sport, etc.) / passeport vacances / colonies de vacances / camps sportifs.
- Création d'animations mobiles tournant autour de projets participatifs et intégratifs ;
- Accès à une bibliothèque / ludothèque / Bibliobus.
- Offre de programmations culturelles destinées au jeune public.
- Organisation de fêtes, manifestations ou événements annuels destinés à la jeunesse.
- Ouverture de lieux de rencontre et d'espaces d'accueil pour les jeunes avec un accompagnement de professionnel-le-s de l'éducation ou de l'animation socioculturelle.
- Engagement d'un travailleur social hors murs.
- Mise à disposition de matériel et d'espaces extérieurs et/ou intérieurs destinés aux jeunes et autogérés par ces dernier-ère-s / locaux de musique, danse, sport, etc.
- Ouverture d'espaces d'accueil pour les enfants.
- Encouragement à l'organisation de manifestations publiques par les jeunes.
- Encouragement au développement de groupes/associations de jeunes.
- Elaboration d'un outil de communication pour informer à propos des activités proposées pour la jeunesse.
- Aménagement de l'espace urbain selon les besoins des jeunes (avec consultation / participation des concernés).
- Organisation de promotions civiques/citoyennes.
- Consultation de la jeunesse / création d'un parlement des jeunes.
- Soutien à la parentalité / cadeau de naissance ou d'adoption.

Les offres se caractérisent par le fait qu'elles sont ouvertes à tout le monde, qu'elles servent à encourager, conseiller et soutenir les enfants, les jeunes et les familles et que leur utilisation repose sur une base volontaire.

Elles contribuent à l'encouragement, à la participation et à la protection des enfants et des jeunes ; l'accent étant mis différemment selon les offres. Les processus et les structures visent à créer des synergies – axées sur les besoins – entre ces offres à la jonction de l'administration, du milieu politique et de la population et favorisent ainsi une politique communale de l'enfance et de la jeunesse durable.

2.4 Pourquoi mener une politique active de l'enfance et de la jeunesse ?

Une **politique communale active** en faveur de l'enfance et de la jeunesse répond à une **responsabilité sociétale** et légale. Au-delà des simples activités proposées, son but est d'offrir une **vision globale et planifiée** du développement des jeunes, en s'adaptant précisément à leurs besoins réels pour favoriser les bénéfices suivants :

- **Education à la démocratie** : Elle permet aux jeunes de s'impliquer dans les processus de négociation et de participer à la vie publique, jetant ainsi les bases de leur conscience civique.
- **Respect des droits de l'enfant** : En l'absence de stratégie nationale en Suisse, les communes assument la responsabilité concrète de mettre en œuvre la Convention de l'ONU, garantissant aux mineurs le droit de grandir en sécurité et d'être entendus.
- **Attractivité locale** : Des infrastructures et des offres adaptées aux besoins des familles font de la commune un lieu de vie plus dynamique et compétitif.
- **Renforcement de la cohésion sociale** : Impliquer les jeunes favorise leur sentiment d'appartenance. En passant du statut d'habitants « administrés » à celui de citoyens « actifs », leur intégration dans la communauté est facilitée.
- **Harmonie et dialogue** : Elle sert de médiateur entre les différents besoins de la population, transformant la diversité en potentiel et prévenant les conflits par une compréhension mutuelle.

En résumé, une telle politique ne se contente pas de proposer des activités ; elle coordonne les actions pour répondre aux besoins réels et renforce le **tissu social** de la commune sur le long terme.

Néanmoins, en raison du fédéralisme (et du principe de subsidiarité) et en fonction des réalités régionales (p. ex. situation géographique et économique), les conditions dans lesquelles grandissent les enfants et les jeunes varient d'une commune à l'autre.

C'est pourquoi il n'existe pas, en matière de politique communale de l'enfance et de la jeunesse, de modèle national ou universel, ni de « dispositif minimum ».

Chaque commune est appelée à adapter sa politique de l'enfance et de la jeunesse aux besoins et aux conditions sur le terrain (<https://www.guide-pej.ch/fondements.html>).

2.5 Commune de Savigny – Politique communale de la jeunesse

Compte tenu de sa taille, de sa démographie et de ses ressources tant financières qu'humaines, la Commune de Savigny a choisi de structurer sa politique de soutien à la jeunesse autour des axes suivants :

- **Animation enfance et jeunesse**
 - Lieux d'accueil libre pour enfants (p. ex. terrains d'aventure)
 - Organisations de l'enfance et de la jeunesse (p. ex. scouts)
 - Animation (socioculturelle) paroissiale
- **Loisirs**
 - Clubs sportifs, sociétés locales
 - Ecoles de musique, écoles artistiques
 - Bibliothèques/ludothèques
 - Événements/projets ponctuels
- **Encouragement précoce inclusif**
 - Groupes de jeu, ateliers
 - Activités parents-enfants
- **Infrastructure de loisirs et espace public**
 - Places de jeu
 - Installations sportives
 - Parcs, places ; nature (forêt, prés)
 - Locaux équipés (halle de sport, salle polyvalente, etc.)
- **Accueil extrafamilial et parascolaire**
 - Crèches
 - Accueil familial de jour
 - Structures d'accueil parascolaire
 - Cantines et tables de midi
 - Accueil durant les vacances
- **Conseil et soutien**
 - Conseil et soutien pour enfants, jeunes et jeunes adultes (voir annexe 12)
- **Participation**
 - Projets et processus participatifs
 - Participation à la planification et au développement du territoire (aménagement, infrastructures, offres) : skate-park (2023), Parlement des Jeunes (de 2011 à 2023), soutien au 100^{ème} FVJC à Savigny (2019)
- **Collaboration et mise en réseau**
 - Collaboration, au sein de la commune, avec l'école
 - Collaboration et mise en réseau au niveau régional /le Canton
- **Engagement bénévole**
 - Formes de l'engagement bénévole

- **Planification et coordination**
 - Délégué à l'enfance et à la jeunesse
- **Communication adaptée au groupe cible**
 - Espaces et moyens d'information

Une liste non exhaustive des prestations liées à l'enfance, offertes ou soutenues par la Commune de Savigny figure en annexe 7.

Conformément à l'article 11 LSAJ relatif aux expériences participatives communales, la Commune de Savigny s'est associée à Lausanne Région afin de favoriser les collaborations intercommunales.

Par ailleurs, une refonte du site internet communal est prévue pour améliorer la visibilité des activités destinées aux jeunes, tant à l'échelle locale que régionale.

2.6 Lausanne Région – Politique communale de la jeunesse

Référence est faite aux annexes 8, 9, 10 et 11.

Lausanne Région est une **association intercommunale** qui fédère 27 communes de l'agglomération lausannoise, représentant près de 315'000 habitants. Sa mission principale est de défendre les intérêts régionaux tout en coordonnant des thématiques stratégiques telles que l'aménagement du territoire, la mobilité et le développement des communes membres ; Savigny fait partie du **Secteur Est** : Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Jorat-Mézières, Lausanne, Lutry, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny, Servion. A noter que les Communes de Forel (Lavaux) et Oron n'en font pas partie.

Une politique régionale en faveur de la jeunesse

Au sein de l'agglomération, on distingue principalement la plateforme de coordination entre communes et les commissions participatives pour les jeunes.

La Commission Enfance de Lausanne Région, regroupant les élus et responsables des 27 communes membres, coordonne les politiques publiques liées à l'enfance et à la famille à l'échelle régionale. Ses actions se concentrent sur :

- **Le développement de l'offre** : Travail sur l'augmentation du nombre de places en accueil de jour.
- **La prévention et l'information** : Publication de guides thématiques (p. ex. : santé psychique des jeunes) et gestion du portail **enfance.ch**, qui informe les familles sur les modes d'accueil et les loisirs disponibles dans la région.

Par ailleurs, la **Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ)** complète ce dispositif en offrant aux jeunes un espace de participation citoyenne.

Lausanne Région soutient tout projet conçu et réalisé sans but lucratif par des enfants ou des jeunes ou pour et avec elles et eux dans les domaines social, culturel, sportif et récréatif (par ex. : réalisation de reportages vidéo, d'un skate-park, création d'une webradio, mise sur pied de camps de vacances, etc.).

Durant la législature 2021-2026, la Commission Jeunesse de Lausanne Région a publié les guides suivants :

- La place de l'apprentissage dans les communes. Etat des lieux et recommandations, novembre 2025 : https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2025/12/2025_place-apprentissage-communes_Lausanne-Region.pdf
- Au-delà de l'école : penser les préaux pour un usage mixte. Guide pour les communes, septembre 2025 : https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2025/09/2025_preaux-scolaires_Lausanne-Region.pdf
- Santé psychique des jeunes. Leviers d'action à l'échelle communale, juillet 2025 : https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2025/08/2025_sante-psychique-jeunes_Lausanne-Region.pdf
- Participation des enfants et des jeunes. Conseils, exemples et témoignages, novembre 2023 : https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2025/08/2023_participation_enfants_jeunes-Lausanne-Region.pdf
- Répertoire à l'usage des communes. Politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, août 2021 : https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2025/08/2021_politique_enfance_jeunesse_familles-Lausanne-Region.pdf

2.7 Exemple de démarche participative – Création d'un skate-park par les jeunes de Savigny (2022)

2.7.1 Genèse

En 2021, l'avant-projet relatif au renouvellement des installations sportives a tenu compte du souhait de la population de réserver un emplacement pouvant accueillir un skate-park. A la suite de la dissolution de l'ancienne société locale Preacher's Ride, l'association **Riding 4 Future** a vu le jour en 2022. Comptant aujourd'hui une trentaine de membres, elle s'est donné une quadruple mission : fédérer les usagers, organiser des événements réguliers, assurer l'entretien du site et agir comme interlocuteur privilégié auprès de la commune.

L'association s'est activement mobilisée auprès de la Municipalité pour la création d'un nouveau skate-park. L'ancienne infrastructure en bois, devenue vétuste, avait été démantelée. Ce skate-park en béton vise à diversifier le public et à augmenter la fréquentation en accueillant toutes les générations et disciplines, du skate à la trottinette en passant par le BMX.

2.7.2 Une conception participative et concertée

Le projet est né d'une démarche participative initiée par le Municipal en charge des sports, tout en réunissant les jeunes de l'association, M. Frédéric Cercia (délégué cantonal vaudois) et un représentant de jaiunprojet.ch.

Le processus s'est déroulé en plusieurs étapes clés :

- **Mars 2023** : Un premier atelier a permis aux usagers de définir les lignes directrices du projet (dessins, collages), confirmant la préférence pour une structure en béton.
- **Avril 2023** : Deux variantes en modélisation 3D ont été présentées. La version retenue a été affinée pour s'adapter parfaitement à la topographie du terrain.

- **Validation** : Après avoir été approuvé à l'unanimité lors de l'assemblée générale de l'association, le projet a été présenté par les jeunes de l'association au Conseil communal.

Le 4 mars 2024, le Conseil communal a validé un préavis municipal d'environ **CHF 412'000.00**. Ce projet a abouti à une inauguration festive le 7 septembre 2024, un événement notamment relayé par le journal Le Courrier Lavaux-Oron : <https://www.le-courrier.ch/savigny-le-reve-des-riders-locaux-est-devenu-realite/>

Ce nouveau skate-park s'inscrit dans la lignée de la rénovation des installations sportives du Complexe scolaire.

Ce projet d'installations sportives, dont le budget d'environ **CHF 2'600'000.00** a été approuvé par le Conseil communal le 16 mai 2022 et inauguré en juin 2023, dépasse la simple pratique sportive. L'objectif a été de créer de véritables **espaces de vie** conviviaux.

Ainsi, des zones de détente comprenant trois tables de pique-nique et une table de ping-pong ont été intégrées au projet. L'aménagement paysager a également été soigneusement pensé : des essences indigènes diversifiées et résistantes au réchauffement climatique ont été plantées pour limiter l'entretien. A terme, des pommiers (hautes-tiges et variétés anciennes) viendront apporter un ombrage naturel et agréable.

Sur le plan technique, une prairie fleurie a été semée sur les talus, tandis que du gazon en rouleaux posé sur les zones plus escarpées pour garantir la stabilité du terrain et faciliter l'entretien de la topographie.

En référence à l'annexe 14, ces installations répondent aux recommandations de la **Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)**, qui a publié un article le 11 décembre 2023 : <https://info.vd.ch/canton-communes/articles-dgaic/2023/decembre/numero-70/du-sport-a-la-carte-en-libre-acces-non-competitif-et-inclusif-cest-ce-que-veulent-les-jeunes>

Ces recommandations de la DGEJ prônent un sport « à la carte », en libre accès, non compétitif et inclusif, afin de correspondre pleinement aux attentes des jeunes d'aujourd'hui.

2.8 Démarche du postulat – Analyse de besoin des jeunes

Le postulat du 19 juin 2023 semble confondre plusieurs problématiques distinctes. Voici quelques précisions pour clarifier la situation :

- **Structures et rôles** : Les organismes **Rel'ier** et **Rel'aids** dépendent de la Fondation le Relais (voir détails en annexes 5 et 4). Leurs missions diffèrent :
 - **Rel'ier** accompagne les communes dans la mise en place de travailleurs sociaux de proximité (TSP), mais ne réalise pas d'analyse des besoins des jeunes (annexe 5).
 - **Rel'aids** effectue des diagnostics communautaires. Ces derniers visent à établir un état des lieux de la cohabitation sociale dans l'espace public, plutôt qu'à analyser spécifiquement les besoins de la jeunesse (annexe 4).

- **Réseau et expertise** : L'organisme **jaiunprojet.ch** est membre du **GLAJ-Vaud** (Groupe de liaison des activités de jeunesse), la faîtière cantonale qui fédère les organisations travaillant « par, pour et avec les jeunes ». Le GLAJ-Vaud soutient les professionnels via deux plateformes : l'une dédiée à l'animation socioculturelle et aux activités de vacances, l'autre à la formation (FORJE).
- **Prestations de jaiunprojet.ch** : Contrairement à Rel'aids, **jaiunprojet.ch** propose un accompagnement pour lancer des analyses participatives et identifier les besoins des jeunes (voir annexe 2).
 - **Exemple concret** : L'association du skate-park de Savigny, « Ride 4 Future », a bénéficié de ce suivi en 2023. Si elle reste portée par des jeunes, elle pourrait obtenir une subvention cantonale allant jusqu'à CHF 10 000.00.
 - **Modalités** : Bien que l'analyse soit globalement gratuite, la commune doit mobiliser des ressources humaines pour le suivi auprès des 12-25 ans. Il faut compter environ 4 à 5 mois pour la récolte des données et 1 mois pour l'analyse des résultats.
 - **Références** : Une analyse similaire a été menée à Oron (voir annexe 6). Un modèle de questionnaire type est également joint pour consultation en annexe 3.

2.9 Groupe cible de la politique de l'enfance et de la jeunesse à Savigny

Au 31 décembre 2025, la Commune de Savigny comptait une population de 3'598 habitants, dont 549 jeunes de 12 à 25 ans (nés entre 2001 et 2014) et dont les tranches d'âge se répartissent comme suit par année de naissance :

Total	Né·e en	Total	Né·e en
35	25 ans - 2001	41	18 ans - 2008
44	24 ans - 2002	47	17 ans - 2009
36	23 ans - 2003	41	16 ans - 2010
42	22 ans - 2004	44	15 ans - 2011
30	21 ans - 2005	38	14 ans - 2012
37	20 ans - 2006	39	13 ans - 2013
33	19 ans - 2007	42	12 ans - 2014

2.10 Réponse de la Municipalité au postulat : Diagnostic communautaire de la jeunesse

2.10.1 Position de principe

La Municipalité remercie l'autrice du postulat pour son intérêt porté à la jeunesse de Savigny.

Nous partageons l'importance de maintenir un lien fort avec nos 549 jeunes concitoyens (15.2% de la population).

Toutefois, dans le contexte actuel et en tenant compte de la modeste population de Savigny, par comparaison directe avec nos communes voisines de l'agglomération lausannoise et après une analyse de la situation actuelle et des ressources à disposition, la Municipalité a décidé de ne pas donner suite à la demande de réalisation de ce diagnostic communautaire pour les motifs exposés aux chiffres 2.10.2 à 2.10.6 ci-dessous.

2.10.2 Une priorisation des projets concrets et déjà engagés

Plutôt que d'initier une nouvelle phase d'étude prospective, la Municipalité privilégie la consolidation des structures, initiatives et infrastructures existantes ou récemment réalisées.

L'achèvement des installations sportives et du skate-park en 2023 répond déjà à une demande concrète du terrain et a été initiée par des jeunes regroupés en association.

Actuellement, nos efforts budgétaires et administratifs doivent se concentrer prioritairement sur les domaines existants, comme l'accueil pré et parascolaire, dont la demande croît de manière significative avec l'évolution démographique de notre région.

2.10.3 Pertinence des outils et spécificité du territoire

- **Limites de la méthodologie :** Bien que les services de la Fondation Le Relais soient reconnus, les expériences passées (notamment via Jaiunprojet.ch) ont montré que ces outils de diagnostic ne captent pas toujours un panel représentatif de notre jeunesse locale.
- **Réalité du terrain :** Les incivilités ou problèmes de voisinage (littering) constatés restent sporadiques et ne sont pas systématiquement imputables à la jeunesse résidant à Savigny. Un diagnostic global nous semble donc disproportionné par rapport aux enjeux actuels.

2.10.4 Promotion d'une citoyenneté active plutôt que passive

La Municipalité est convaincue que la meilleure politique jeunesse ne naît pas d'un diagnostic théorique, mais de l'initiative directe des jeunes.

À l'instar du projet de skate-park, nous souhaitons maintenir une porte ouverte aux **démarches participatives ascendantes**. Nous encourageons les jeunes à nous solliciter directement pour des projets précis, garantissant ainsi une adéquation réelle entre leurs attentes et les capacités de réalisation de la commune.

2.10.5 Comparaison avec la Commune d'Oron

Le modèle de la maison des jeunes « La Casa » à Oron ne peut être transposé à Savigny pour plusieurs raisons (voir annexe 6) :

- **Différences structurelles :** Oron compte 6'000 habitants ; cette commune dispose d'un complexe scolaire unique et d'horaires continus.

- **Appartenance régionale :** Contrairement à Oron, Savigny est membre de Lausanne Région.
 - **Contexte scolaire (ASIJ) :** Le territoire de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) couvre 10 communes membres, avec plusieurs centres scolaires. De plus, la journée à horaire continu n'est pas prévue, même à moyen terme, rendant difficile le ciblage des jeunes sur un point unique à une heure optimale.
 - **Alternative :** La création d'une structure dédiée n'est pas prévue à moyen terme. Toutefois, une collaboration avec d'autres communes de l'ASIJ pour l'engagement d'un **Travailleur Social de Proximité (TSP)** pourrait être envisagée.

2.10.6 Mutualisation des ressources et cadre régional

Savigny bénéficie de son appartenance à **Lausanne Région**, qui traite déjà les questions de santé psychique et de prévention à une échelle adaptée.

De plus, la configuration de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), répartie sur plusieurs complexes scolaires et sans horaire à journée continue, rendrait l'efficacité d'un point de rencontre unique à Savigny très incertaine.

Comme suggéré au chiffre 2.10.5 ci-dessus, une réflexion régionale sur l'engagement d'un Travailleur Social de Proximité (TSP) mutualisé pourrait, à l'avenir, être une piste plus efficiente que la création d'une structure communale isolée.

2.10.7 Conclusion

En conclusion, tout en restant très attentive au bien-être de sa jeunesse, la Municipalité estime qu'un diagnostic communautaire n'apporterait pas de plus-value immédiate par rapport aux dispositifs déjà en place et aux priorités actuelles de la commune.

Elle privilégie une écoute active au cas par cas et un soutien aux projets concrets émanant directement des jeunes de Savigny.

La Municipalité est consciente qu'un effort de communication relatif aux activités et informations pour la jeunesse doit être effectué, notamment par la refonte du site internet communal.

3. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le rapport municipal n° 03/2026 du 17 mars 2026 ;
Ouï	le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. Prend acte du rapport de la Municipalité du 16 mars 2026 sur le postulat du 19 juin 2023 de Mme Roselyne Hervé, Conseillère communale, intitulé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire ».**

Au nom de la Municipalité de Savigny	
La Syndique	La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2026.

Délégué municipal : M. Christian Aeschlimann, Municipal

Annexes :

- 1) Postulat du 19 juin 2023 de Mme Roselyne Hervé, Conseillère communale, intitulé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire »
- 2) Jaiunprojet.ch : Pour mener une analyse de besoin, fiche pratique n° 4
- 3) Jaiunprojet.ch : Exemple de questionnaire
- 4) Rel'aids : <https://www.relais.ch/structures/relaids/>
- 5) Rel'ier : <https://relier.relais.ch/>
- 6) La Casa : point de situation sur la Commune d'Oron
- 7) Commune de Savigny : Politique communale de la jeunesse, inventaire des prestations
- 8) Lausanne Région : Politique communale de la jeunesse
- 9) Lausanne Région : Inventaire des prestations
- 10) Lausanne Région : Exemples de communication, prévention auprès des jeunes
- 11) Lausanne Région : Exemples de communication, influence ton quotidien
- 12) Soutien aux jeunes : Comparatif entre le 147 et Ciao.ch
- 13) Domaines d'action : Qu'est-ce qu'une politique de l'enfance et de la jeunesse ? Aide-mémoire DGAIC
- 14) Du sport à la carte, en libre-accès, non compétitif et inclusif : c'est ce que veulent les jeunes ! Publication DGEJ 2023
- 15) Extraits choisis de la Loi du 27 avril 2010 sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ – BLV 850.43)

ANNEXE 1 : Postulat – Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire

Hervé Roselyne

Ch de bellevue 11

1073 Savigny

Postulat

Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire

Le village de Savigny compte 500 jeunes, soit 14,8 % d'habitant·e·s dans la classe d'âge 12-24 ans en 2021¹. Actuellement, plusieurs associations ou entreprises locales proposent des activités à l'égard des enfants (club de foot, école de judo, école de musique, ludothèque, bibliothèque, etc.).

Les besoins des adolescents restent méconnus et il revient aux communes de « prendre les mesures nécessaires de soutien aux activités des jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire » (art. 10 & 11 de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse, LSAJ du 27 avril 2010)².

La Fondation du Relais (<https://relier.relais.ch/expertise/>) soutient et accompagne les autorités pour mettre sur pied des politiques ou des projets de prévention et de promotion de la santé au niveau local. Un service de diagnostic communautaire au sein des communes est offerte par le biais du Canton, via ReL'ier de la Fondation le Relais, sans engagement financier de la part de la commune. Cette prestation vise les objectifs suivants :

- Connaître les besoins et les attentes des jeunes dans la commune et initier un dialogue
- Bénéficier d'un accompagnement et du pilotage pour la réalisation d'un diagnostic communautaire.
- Participer à l'élaboration d'une cohésion sociale intergénérationnelle
- Identifier les compétences de la commune dans la mise en place d'une politique jeunesse

Au terme du diagnostic, certaines mesures peuvent être mises en place afin de renforcer la politique jeunesse:

- La prévention des problèmes de littering (déchets)
- Le maintien du lien avec la jeunesse
- A devenir un canal de communication avec la jeunesse, communication virtuelle ou présentielle.
- La cohésion sociale et intergénérationnelle
- Le soutien des projets des jeunes.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et à ce stade, j'ai l'honneur de proposer à la Municipalité de mandater ce service de diagnostic communautaire avec comme but de connaître les attentes et les besoins de la classe d'âge 12-24 ans sur notre territoire.

Hervé Roselyne



¹ Population par communes, districts et classes d'âge :

<https://www.pisepub.vd.ch/PisePub/asp/Main.aspx?Server=S014504P&Project=010+Population+%28Statpop+%2B+RCPERS%29&port=0&vt=2001&src=Main.aspx.shared.fbb.fb.2001&folderID=12462E21481978E8B167CA56771561C>

² Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ), 27 avril 2010. Récupéré de https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ge/fichiers/pdf/149_loi_adoptee_new_ter.pdf

ANNEXE 2 : Jaiunprojet.ch – Pour mener une analyse de besoin, fiche pratique n°4

Qu'est-ce qu'une analyse des besoins ?

L'analyse des besoins proposée par jaiunprojet.ch est une enquête par questionnaire qui a pour but de dresser un état des lieux du contexte de vie des jeunes et de leurs besoins, attentes et intérêts, notamment au niveau des loisirs et des sports, dans un lieu défini (commune, région). Dans un second temps, les résultats de l'analyse des besoins peuvent permettre d'adapter les actions des autorités pour qu'elles correspondent au mieux aux besoins des jeunes. Afin d'encourager la participation des jeunes, il est par ailleurs conseillé d'impliquer ces derniers dans la réalisation de projets concrets à l'issue de l'analyse.

Le comité de pilotage

C'est l'instance décisionnelle et stratégique de l'analyse des besoins. Le comité de pilotage décide des orientations de la démarche, organise les séances de travail et s'occupe de la diffusion et de la récolte des questionnaires. Exemples de personnes ressources qui pourraient faire partie du comité : autorités (élus, municipaux), délégués jeunesse, travailleurs sociaux de proximité, animateurs, enseignants, doyens, infirmiers scolaires, représentants de la police, partenaires du milieu associatif, parents d'élèves, membres des conseils des jeunes, des conseils des élèves, etc.

Jaiunprojet.ch est le conseiller dans la démarche. Il aide à établir le questionnaire et s'occupe de dépouiller et d'analyser les résultats, ainsi que de communiquer ces derniers aux publics concernés lors d'une présentation officielle.

Les étapes-clés

L'ensemble de la démarche, jusqu'à la présentation des résultats, dure au moins 5 à 6 mois. L'étude s'appuie en principe sur un échantillon d'au minimum une centaine de participants.

Le comité de pilotage commence par :

- Vérifier l'historique : prendre connaissance d'une éventuelle analyse similaire qui aurait été réalisée auparavant.
- Définir le groupe cible : l'âge et l'année scolaire sont souvent des indicateurs utilisés.
- Définir l'objectif : en délimitant le plus précisément possible l'objectif de l'étude, on évite la dispersion et maximise la pertinence de l'analyse ! Toutefois, les résultats ne sont pas toujours représentatifs. Il est important d'en être conscient.
- Clarifier les possibilités d'action : afin d'éviter toute démarche de type « participation-alibi », il convient de se demander quelles sont les ressources (humaines, financières) à disposition au niveau communal/régional pour donner suite à cette analyse. Quelles sont les possibilités de soutien en vue de la réalisation de projets concrets ?
- Établir le questionnaire : jaiunprojet.ch peut en fournir des exemples, qu'il convient d'adapter aux questionnements spécifiques du comité de pilotage.
- Diffuser et récolter le questionnaire : penser au fait que la stratégie de diffusion peut impacter les résultats.

Une fois tous les questionnaires récoltés, le comité de pilotage les transmet à jaiunprojet.ch. Ensuite jaiunprojet.ch prend en charge :

- Le dépouillement et l'analyse des résultats.
 - La présentation des résultats au comité de pilotage, sur la base d'une synthèse écrite.
- Dans un deuxième temps, le comité de pilotage peut organiser un rendu public des résultats. Il invite les personnes concernées (répondants, autorités politiques, etc.) et s'occupe de l'organisation et de la logistique autour de cet événement. Lors de ce rendu, jaiunprojet.ch présente les résultats. Il est intéressant de terminer par une partie informelle (apéritif, goûter, etc.).

Jaiunprojet.ch propose volontiers de coupler le rendu public avec un forum (des ateliers de discussion) pour travailler concrètement avec les jeunes sur certains projets, sur la base des résultats des questionnaires. Jaiunprojet.ch aide à la coordination de cet évènement, étant spécialiste de cette action.

Et ce n'est pas fini !

Dans tous les cas, il est important de tenir les participants et la population au courant des démarches et des avancements dans les différents domaines, au maximum dans les 2-3 mois suivant le rendu des résultats. Ceci pour soutenir l'énergie et l'envie des jeunes qui s'engagent et montrer qu'une réelle envie politique existe pour intégrer les résultats de l'analyse dans les actions de la commune/région.

Jaiunprojet.ch peut aider les communes à mettre sur pied une analyse des besoins comme accompagner ensuite la réalisation des éventuels projets retenus à l'issue de la démarche.

Le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse se tient également à disposition des communes.

ANNEXE 3 : Jaiunprojet.ch – Exemple de questionnaire



Sondage pour les jeunes (12-25 ans) domiciliés à XX

Que manque-t-il dans ta commune ? Quels sont tes besoins et intérêts durant ton temps libre ? Ton avis compte beaucoup pour construire au mieux le futur de notre commune ! Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce sondage. Tes réponses seront traitées en toute confidentialité.

Profil

- ☐ Fille/femme ☐ Garçon/homme ☐ Autre/ne se reconnaît pas dans ces catégories
☐ Âge : _____
☐ Village : _____

Tu es actuellement :

- ☐ À l'école
☐ Au gymnase
☐ En apprentissage
☐ En études supérieures (Université, HES, EPFL, ...)
☐ En emploi
☐ Au chômage
☐ Autres

1) Que fais-tu le plus souvent durant ton temps libre ?

Plusieurs réponses possibles.

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Rester chez soi | ☐ Se retrouver entre ami.e.s | ☐ Pratiquer des activités en famille |
| ☐ Théâtre | ☐ Dessin, peinture | ☐ Regarder la télévision |
| ☐ Scouts | ☐ Jeunesse campagnarde | ☐ Engagement associatif |
| ☐ Balades en nature | ☐ Danse | ☐ Sport |
| ☐ Lire | ☐ Écouter de la musique | ☐ Cuisiner |
| ☐ Faire de la musique, jouer d'un instrument | | ☐ Roller/skate/vélo/trottinette |
| ☐ Visiter des musées | ☐ Aller au cinéma | ☐ Réseaux sociaux |
| ☐ Jeux de société | ☐ Jeux vidéo | ☐ Vie nocturne |
| ☐ Autres, préciser : | | |

2) Que faudrait-il développer ou améliorer pour mieux répondre à tes besoins durant ton temps libre ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Des lieux de rencontre A L'EXTERIEUR destinés aux jeunes
☐ Des lieux de rencontre A L'INTERIEUR destinés aux jeunes
☐ Des activités/installations sportives
☐ Des activités/lieux culturels, des ateliers artistiques/créatifs
☐ Une offre de loisirs pendant les vacances scolaires
☐ Des concerts, événements, soirées
☐ De l'aide pour choisir une formation/une orientation professionnelle
☐ Une aide pour faire les devoirs
☐ Un accompagnement/une aide pour monter des projets de loisirs

- ☐ Des petits jobs pour les jeunes
- ☐ Une personne de référence pour toutes les questions des jeunes
- ☐ Un conseil des jeunes/une structure pour donner son avis sur des sujets qui concernent les jeunes
- ☐ Rien de particulier

☐ Autres, préciser :

3) As-tu un rêve, un projet, une idée pour XX ? Si oui, explique-nous ci-dessous en quelques mots de quoi il s'agit :

4) Serais-tu intéressé.e à participer à la mise sur pied d'un projet à développer à XXX ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

5a) Durant ton temps libre, où te rends-tu le plus souvent ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Je reste dans ma localité de domicile
 - ☐ Je me rends à xx (village)
 - ☐ Je vais en ville, laquelle/lesquelles :
-

5b) Que te manque-t-il au niveau de tes déplacements ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Des bus/trains plus fréquents en JOURNEE
 - ☐ Des bus/trains plus fréquents/plus tard en SOIREE
 - ☐ Des bus/trains qui vont jusqu'à mon village
 - ☐ Une offre moins chère pour les transports publics. Actuellement, j'utilise peu les transports publics (train, bus) car c'est trop cher.
 - ☐ Une sécurité améliorée dans mes déplacements à pied (trottoirs, passages piétons, etc.).
 - ☐ Un système de co-voiturage
 - ☐ Des parcs pour vélo
 - ☐ Des pistes cyclables
 - ☐ Une offre de vélos/trottinettes en libre-service
 - ☐ Rien de particulier
 - ☐ Autres, préciser :
-

6a) Si tu as une question, un problème ou besoin d'aide, à qui t'adresses-tu ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Un.e professionnel.e de l'école/de mon lieu de formation (infirmier/ère scolaire, enseignant.e, médiateurs/trices scolaires, etc.)
- ☐ Ami.e-s, parents, famille, proche.s
- ☐ 147 (numéro de téléphone)
- ☐ Ciao.ch ou ontecoute.ch
- ☐ Police/gendarmerie
- ☐ A personne

☐ Autres, préciser :

6b) Sur quel(s) domaine(s) aurais-tu besoin de parler ou de recevoir des informations ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Racisme/discrimination/violences
 - ☐ Sexualité
 - ☐ Identité de genre
 - ☐ Tabac, drogue, alcool
 - ☐ Faire des choix professionnels/avoir un soutien/trouver une formation
 - ☐ Harcèlement/cyberharcèlement
 - ☐ Relations avec mes parents
 - ☐ Relations avec mes ami-e-s
 - ☐ Gestion du budget, déclaration d'impôts, assurance maladie, etc.
 - ☐ Stress/anxiété/isolement/dépression
 - ☐ Troubles de l'attention/hyperactivité/haut potentiel
 - ☐ Troubles alimentaires (anorexie, boulimie)
 - ☐ Écrans/jeux vidéos
 - ☐ Politique et vie communale
 - ☐ Autres, préciser :
-

7a) Te sens-tu en sécurité à XX ?

☐ Oui ☐ Non

7b) Si non, pourquoi ?

7c) A quel-s moment-s te sens-tu en insécurité à XX ?

Plusieurs réponses possibles

☐ En journée ☐ En soirée ☐ Les week-ends

8) Par quel(s) moyen(s) de communication aimerais-tu recevoir des informations ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Flyers
 - ☐ Affiches
 - ☐ Journaux
 - ☐ Via l'école
 - ☐ Sites internet
 - ☐ E-mails
 - ☐ Facebook
 - ☐ Instagram
 - ☐ Tik Tok
 - ☐ Snapchat
 - ☐ Police/gendarmerie
 - ☐ Autres, préciser :
-

Si tu souhaites recevoir des informations sur les résultats de ce sondage et/ou sur la suite de la démarche, merci de nous laisser svp une adresse e-mail/un numéro de téléphone ci-dessous.

Une journée pour présenter les résultats du sondage et éventuellement en discuter, se déroulera le XX à XXh00. Merci de noter déjà cette date si cela t'intéresse !

☐ Adresse e-mail :

(☐ Numéro de téléphone :

Nous te remercions beaucoup du temps consacré à ce questionnaire 😊

ANNEXE – CONTACTS

- Marie Bertholet, Promotrice projets jeunesse
jaiunprojet.ch *Un service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)*
Av. Beaulieu 9, 1004 Lausanne, Tél. 079 411 27 13
- Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, qui peut conseiller sur les questions liées à la politique jeunesse :
frederic.cerchia@vd.ch
Tél. 078 734 16 35
- Les liens vers les différentes possibilités d'aides financières à la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) évoquées :
 - >**Fonds PEJ (projets de communes/associations)** : [Demander des subventions pour un projet dans le cadre de la Politique enfance et jeunesse \(PEJ\) | État de Vaud \(vd.ch\)](#)
 - >**Aides financières pour les projets portés principalement par des jeunes** : [Demander une aide financière pour un projet porté par des jeunes | État de Vaud \(vd.ch\)](#)

ANNEXE 4 : Rel'aids – <https://www.relais.ch/structures/relaids/>

- Rel'Aids est une équipe de quatre travailleurs sociaux hors murs (TSHM), créée en 1991, allant à la rencontre d'une population en situation de précarité, confrontée à des problèmes de consommation de drogues et de maladies virales (notamment SIDA et hépatite C).
- Ils se déplacent sur l'ensemble du canton de Vaud, avec une présence soutenue dans les villes de Lausanne et de Nyon.

À qui s'adresse Rel'aids ?

Le Rel'aids s'adresse à toute personne marginalisée et stigmatisée par l'usage de drogues.

Moyens, méthodes et objectifs de Rel'aids

Rel'aids est un petit maillon dans le système du travail social dans le canton, mais répond à certains besoins qui ne sont pas couverts par d'autres structures.

- Cantonalité : Rel'aids est présent sur tout le territoire cantonal. Il peut donc prendre en charge des personnes de tout horizon et a une connaissance élargie du réseau vaudois.
- Historique : les consommateurs-trices connaissent Rel'aids et les contactent lorsque cela est nécessaire. Nombreux contacts proviennent du bouche-à-oreille.
- Mobilité et souplesse : Rel'aids est mobile et accessible là où les consommateurs-trices en ont besoin.
- Indépendance et réactivité : Par sa petite taille et son auto-organisation, Rel'aids se caractérise par des rapides modalités d'intervention, notamment en situation de crise.
- Intervention dans les lieux extra-institutionnels : Rel'aids se déplace là où les usagers-ères se trouvent (espace de vie, de rencontre, espace public, appartements, etc.).
- Accompagnement individuel : Rel'aids appuie et accompagne les usagers-ères qui le demandent auprès des différentes institutions. Il joue également le rôle de médiateur lorsque des difficultés de communication/compréhension apparaissent.

Rel'aids propose 4 prestations :

- Présence active dans l'espace public
- Accompagnement individuel et familial : écoute et conseil
- Accompagnement individuel et familial : orientation, coup de main pratique, travail en/de réseau
- Action collective ou communautaire

ANNEXE 5 : Rel'ier – <https://relier.relais.ch/>

Rel'ier est une structure qui favorise les échanges, le transfert d'information et la réflexion entre les acteurs du champ des addictions, de la précarité et de la vulnérabilité sociale.

Relier se situe entre les professionnel·le·s intervenant sur le terrain et les collectivités publiques. Son objectif est de renforcer et de développer le réseau professionnel vaudois. Sa mission consiste à favoriser le travail en réseau afin de maintenir et d'optimiser une collaboration interdisciplinaire efficace dans les domaines de l'addiction et de la vulnérabilité sociale.

Rel'ier gère également le site addiction-vaud.ch.

Les missions de REL'IER se déclinent en 4 axes :

➤ **Coordination**

- Favoriser les échanges, le transfert d'informations et la réflexion entre actrices et acteurs.
- Développer le travail en réseau et coordonner les actions proposées par les différent·e·s partenaires.
- Gérer la mise en œuvre opérationnelle de programmes ou dispositifs cantonaux et l'animation des groupes de travail interdisciplinaires.

➤ **Expertise**

- Offrir un soutien à la conceptualisation et/ou au développement de projets.
- Apporter une aide à l'analyse de situations perçues comme problématiques.
- Proposer un soutien pour la mise en œuvre de projets au niveau local.

➤ **Formation**

- Élaborer et dispenser des cours dans le cadre de formations tertiaires et continues, à la demande d'organismes de formation et /ou d'associations professionnelles.
- Organiser des journées de réflexion autour d'une thématique spécifique.
- Animer des débats et effectuer des présentations auprès du grand public

➤ **Documentation**

- Diffuser des informations dans les domaines des addictions et du travail social.
- Élaborer et promouvoir un Répertoire ressources addiction et précarité auprès des professionnel·le·s et de la population.
- Réceptionner (téléphone, courriel, site addiction-vaud.ch) les demandes et orienter la population dans le dispositif addiction/précarité vaudois.
- Offrir une information sur les drogues et les comportements potentiellement addictifs, ainsi que des tests d'auto-évaluation via addiction-vaud.ch.

REL'IER – RESSOURCES À L'USAGE DES COMMUNES ET DES EMPLOYEURS

Le **travail social de proximité** (TSP) est une approche sociale qui a fait ses preuves. Soutenu et encadré adéquatement, avec des attentes réalistes, c'est un dispositif amenant une plus-value certaine pour une commune ou une région.

Il n'est cependant pas aisé de mettre en œuvre de tels postes à géométrie variable. Comment et sur quelle base rédiger un cahier des charges ? Quelle est la mission ? Est-ce une mission locale, intercommunale ? Y a-t-il une participation à la politique globale du canton en matière de jeunesse ? Afin qu'un.e **TSP** ait un impact dans une commune, il lui faut pouvoir s'appuyer sur des conditions cadres comme : un mandat clair, le respect des principes de base (libre adhésion, non jugement), des ressources suffisantes, un travail en réseau, ainsi que le temps nécessaire à l'immersion.

Pour répondre à toutes ces questions, nous vous proposons un guide pratique à l'intention des communes élaboré par REL'IER sur mandat de Lausanne Région <https://relier.relais.ch/wp-content/uploads/2018/12/20170524-Guide-TSP-pour-les-communes.pdf>

Ce guide peut être commandé gratuitement dans sa version papier auprès de REL'IER. Vous trouverez de plus quelques autres documents de référence utiles qui traitent du travail social de proximité. De plus REL'IER se met à disposition pour offrir soutien et accompagnement autour de la création d'un poste de **TSP**.

En complément à ce guide, vous pouvez utiliser cet outil pratique <https://www.lausanneregion.ch/prevention/les-projets/guide-engager-un-travailleur-social-de-proximite/>, sous forme de canevas, qui permet de faire une analyse de situation ainsi que d'accompagner le développement d'un poste de **TSP**. Un descriptif de fonction plus synthétique, avec le descriptif des missions du public cible et des tâches ainsi que des indications salariales est disponible sur ce lien : <https://relier.relais.ch/wp-content/uploads/2019/02/Descriptifs-de-fonction-ASC-DEJ-TSP-2019.pdf>

Salaire d'un animateur socio culturel (ASC)

Selon la Convention collective de travail dans le secteur social parapublic vaudois (2018), la classe salariale concernée par la fonction d'animateur socioculturel est équivalente à celle de l'Educateur B1 entre 17 (CHF 60'626.00 à 82'599.00) et 20 (CHF 66'400.00 à 92'715.00)

- a) Educateur porteur d'un diplôme d'éducateur social ou au bénéfice d'une formation jugée équivalente par les autorités compétentes.
- b) Educateur porteur d'un master en sciences sociales, en sciences de l'éducation ou en psychologie moyennant 10 jours de formation et l'équivalent d'un an de pratique à 100%.

Salaire du Travailleur social de proximité (TSP)

Selon la Convention collective de travail dans le secteur social parapublic vaudois (2018), la classe salariale concernée par la fonction de TSP est équivalente à celle de l'Educateur B1 entre 17 (CHF 60'626.00 à 82'599.00) et 20 (CHF 66'400.00 à 92'715.00).

- a) Educateur porteur d'un diplôme d'éducateur social ou au bénéfice d'une formation jugée équivalente par les autorités compétentes.
- b) Educateur porteur d'un master en sciences sociales, en sciences de l'éducation ou en psychologie moyennant 10 jours de formation et l'équivalent d'un an de pratique à 100%.

ANNEXE 6 : La Casa – Point de situation sur la Commune d'Oron

Exemple de démarche d'analyse de besoin des jeunes effectuée par le biais de Jaiunprojet.ch

La Commune d'Oron a beaucoup grandi ces dernières années comptant 6'000 habitants dont 2'000 jeunes entre 0 et 25 ans en 2023.

En raison du nombre croissant des incivilités en 2022, la Commune d'Oron a souhaité agir pour ses jeunes. Il fallait donc dans un premier temps connaître les besoins et les envies des jeunes par le biais de jaiunprojet.ch.

Un questionnaire a donc été envoyé aux jeunes de 12 à 25 ans afin d'évaluer leurs besoins. Un exemple de questionnaire figure en annexe. Les résultats de l'analyse ont été présentés en avril 2023.

Il y a eu 424 réponses, soit un taux de réponses équivalent à 60%, dont presque 100% des jeunes de 12 à 15 ans et nettement moins pour les 16-25 ans.

Au vu de ces résultats, il est apparu nécessaire à la Municipalité d'Oron de mettre en place un centre socioculturel avec animateurs socioculturels (ASC), avant de potentiellement considérer l'engagement de Travailleurs sociaux de proximité (TSP).

Après avoir communiqué les résultats aux jeunes, un contact a été avec M. Florian Bovay de Relier : <https://relier.relais.ch/>, s'occupant plus spécialement des TSP (travailleurs sociaux de proximité). Il a conseillé – en l'absence de toute structure à Oron, de privilégier d'abord un centre de rencontre, un centre d'animation pour les jeunes. Qu'ils aient un point de rencontre.

D'autres échanges ont eu lieu avec M. Franco de Guglielmo du GLAJ Vaud et responsable de la plateforme Intercentre pour les animateurs et animatrices socio-culturels/les intercentre@glaj-vd.ch. Celui-ci a conforté ce choix ; il a également donné des pistes pour des exemples à visiter, ainsi que des fourchettes salariales et des taux d'engagement à privilégier pour un début.

La commune n'ayant pas de local adéquat à disposition, une solution a été trouvée avec la location d'une maison qui permettant de lancer un centre de jeunes et d'avoir également des disponibilités plus intergénérationnelles.

La Commune d'Oron a engagé 2 animateurs socio-culturels (ASC) pour monter le projet avec les jeunes intéressés. Ce sont en effet les jeunes qui doivent être les acteurs de ce qu'ils souhaitent avoir dans un centre d'animation. La structure a été inaugurée en octobre 2024.

Concernant les Travailleurs sociaux de proximité (TSP), M. Florian Bovay de Relier explique qu'il s'agit d'un travail sur le long terme, dont les résultats ne se verraient qu'à une échelle de 3-4 ans. Raison pour laquelle il préconise de commencer par un centre d'animation, pour que les jeunes aient d'abord un point de repère.

ANNEXE 7 : Commune de Savigny – Politique communale de la jeunesse, inventaires des prestations

Il nous apparaît pertinent de préciser les éléments mis en place ces dernières années au niveau communal à Savigny et liés au soutien à jeunesse.

De plus, en accord avec l'article 11a LSAJ, (Expériences participatives au niveau communal, en développant des collaborations au niveau intercommunal ou régional), la Commune de Savigny s'est associée à Lausanne Région.

OFFRES
Domaines d'action de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse
Animation enfance et jeunesse x Lieux d'accueil libre pour enfants (p.ex. terrains d'aventure) · Maisons de quartier x Organisations de l'enfance et de la jeunesse (p. ex. scouts) x Animation (socioculturelle) paroissiale
Disponibles sur la Commune de Savigny
➤ Il existe de nombreux lieux d'accueils libres, dont 5 places de jeux (centre du village, ancien collège, collège de la Goille, rte de la Roche, ch. de la Verne) entretenues et révisées régulièrement. En outre, il existe une zone d'accueil libre au chemin de la Verne, occupée jusqu'à 2026 par des installations de chantier. Autour des nouvelles installations sportives du complexe scolaire, de tables et bancs en libre accès ont été installés. A noter que le libre accès aux installations sportives n'est pas la règle au sein de Lausanne Région. ➤ Passeport vacances : PasVac Oron Jorat (2025) 345 enfants participants, dont 32 de Savigny, 167 activités différentes de toutes sortes : sports, bricolages, découvertes, nature, artisanat, culture, métiers. Accompagnées par 100 bénévoles. Ce faible nombre de participants de jeunes de Savigny a pour résultat qu'en 2026, les parents recevront un courrier leur rappelant l'existence du PasVac. ➤ Animation paroissiale assurée par la paroisse réformée de Savigny-Forel et aussi par la paroisse catholique d'Oron et de Chailly/Lausanne ➤ Organisation au Forum de la cérémonie de passage à la majorité civique. Celle-ci est passée d'annuelle à bisannuelle, faute d'un nombre suffisant de jeunes inscrits.
Loisirs
x Clubs sportifs, sociétés locales x Écoles de musique, écoles artistiques x Bibliothèques/ludothèques · Événements/projets ponctuels
Savigny peut se targuer d'avoir sur son territoire de nombreuses sociétés ou associations qui sont soutenues par la Municipalité (Subventions, frais de locations offerts et/ou adaptés, tarifs préférentiels) – Amis-Gym Forel-Savigny – Arts en Mouvement – Association de la Course à Dangler – Association de l'école de musique de Savigny-Forel (AEMSF) – Association des concerts de Savigny (ACS) – Association des Familles de Savigny et environs – Association des parents d'élèves (APE) du Jorat – Association des paysannes vaudoises (APV), section Forel-Savigny

- Association Riding 4 future (Skatepark)
- Broomball Club
- Choeur d'hommes "L'Harmonie"
- Choeur mixte de la région Lavaux " Parenthèse"
- Club de quilles "Les Joyeux Chasseurs"
- Club des sonneurs des Hauts de Lavaux
- Fédération vaudoise des clubs de quilles (FVCQ)
- Festival du film d'animation
- Football Club Savigny-Forel (FCSF)
- Groupement Juniors ASHB - GCJM - FCSF
- Jeunesse de Savigny "La Gaiété du Jorat"
- Jodlerklub Alpenrösli Lausanne
- Journal "Le Savignolan"
- Judo Ju-Jitsu Club Savigny (JJCS)
- Le Petit Marché de Savigny
- Les Amis de Moille
- LUC Floorball Epalinges
- Ludothèque "La Cigale"
- Société canine du Jorat
- Société de développement de Savigny (SDS)
- Société d'accordéonistes "Les Rossignols"
- Société du vestiaire de Savigny
- Société hippique et DGM de Lavaux
- Tennis-Club Forel-Savigny
- Union des sociétés locales de Savigny
- Union instrumentale de Forel (Lavaux)
- **L'école de musique** de Savigny est accueillie dans les locaux du Pavillon
- Savigny accueille une **bibliothèque publique et scolaire** à l'Agora
- Savigny accueille la **Ludothèque** « La Cigale » dans les locaux du Pavillon

La Commune soutient aussi financièrement des groupes, sociétés, associations, clubs sportifs non mentionnés ci-dessus, comme : l'école de rugby, l'école du cirque, Camps de vacances, clubs de lutte, auxquels des jeunes de Savigny participent.

La commune soutient les manifestations périodiques suivantes :

- Festival Film d'animation
- Festival du Film vert
- La course à Dingler
- Fête du 1er août au terrain de la Pâle, avec lecture du pacte par le président de la société de Jeunesse
- Mi-été des amis de Mollie-Margot
- Marché de Savigny
- Tournois sportifs toute l'année
- Marché de Noël
- Ainsi que tous les spectacles au Forum des sociétés ci-dessus, y compris spectacles des écoles en juin

Carte cultissime

Accès gratuit à la culture pour les jeunes de 18 à 25 ans. Mise sur pied par les communes membres du Fonds intercommunal des soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise. Avantages - prestations :

Réduction de 50 % sur les billets les moins chers spectacles/concerts :

- Béjart Ballet Lausanne
- Opéra de Lausanne

- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)
- Théâtre Vidy-Lausanne
- Théâtre Kléber-Méleau
- Arsenic
- Théâtre 2.21
- Théâtre Pulloff
- Grange de Dorigny
- Centre Pluriculturel et social d'Ouchy (CPO)

Accès gratuit aux musées des villes de Lausanne et Pully suivants :

- Mudac, musée de Design et d'arts appliqués contemporains
- Musée historique de Lausanne
- Musée romain de Lausanne-Vidy
- Collection de l'Art brut
- L'ArchéoLab
- Musée d'art de Pully

Encouragement précoce inclusif

x Groupes de jeu, ateliers

- Lieux d'accueil libre parents-enfants (p. ex. de type Maison verte)
- Activités parents-enfants
- Offres d'encouragement pour familles allophones avec enfants en bas âge
- Offres pour enfants en bas âge avec besoins particuliers

- Soirées jeux à la Ludothèque
- Nuit du conte à la Bibliothèque

Infrastructure de loisirs et espace public

· Piscines couvertes/piscines en plein air

x Places de jeu

x Installations sportives

x Parcs, places ; nature (forêt, prés)

x Locaux équipés (halle de sport, salle polyvalente, etc.)

- Comme mentionné plus haut, il existe de nombreux lieux d'accueil en libre accès, dont 5 places de jeux (Forum, Ancien collège, Guéta, chemin de la Verne et collège du Jorat) entretenues et révisées régulièrement. En outre, il existe une zone d'accueil libre au chemin de la Verne, occupée jusqu'à 2026 par des installations de chantier. Autour des nouvelles installations sportives du Complexe scolaire, des tables et bancs en libre accès ont été installés. A noter que le libre accès aux installations sportives n'est pas la règle au sein de Lausanne Région.
- Une zone multisports au Complexe scolaire permet la pratique de multiples sports (avec ballons et raquettes en libre accès)
- Terrain de football synthétique au Complexe scolaire et terrain de football en herbe à Saint-Amour, permettent aux juniors de pratiquer leur sport
- Skate-park en béton (issu d'une démarche participative en 2022 avec les jeunes du village, ayant abouti à un préavis accepté par le conseil communal)
- Les forêts et bois sont accessibles librement. Le territoire communal est parcouru par de nombreux chemins balisés par Vaud Rando, association dont Savigny est membre
- Une salle de sports double au Complexe scolaire est utilisée par de nombreuses sociétés et clubs sportifs

Accueil extrafamilial et parascolaire

- x Crèches
- x Accueil familial de jour
- x École à horaire continu/structures d'accueil parascolaire
- x Cantines et tables de midi
- x Accueil durant les vacances

- Le réseau APERO prend en charge l'accueil pré et parascolaire. 22 places en crèche, 96 places en para scolaire
- Accueil familial (AMF) : 6 accueillantes sur la commune
- Le Pavillon accueille les 7-8 H sur le temps de midi repas et animation, sous la responsabilité de l'ASIJ. Un encadrement par du personnel dédié du réseau APERO. Des pics de 80 élèves sont observés. La réalisation du Rural, avec un réfectoire de 100 places, s'inscrit dans cette continuité, de même que la création d'une salle de rythmique de 80 m². Un accueil durant les vacances scolaires est assuré par le réseau APERO

Conseil et soutien

- x Conseil et soutien pour enfants, jeunes et jeunes adultes
- Travail social en milieu scolaire

Par le biais de Lausanne Région, quelques exemples :

Valoriser l'engagement des jeunes au niveau communal : Guide sur la participation des enfants et des jeunes « Influence ton quotidien »

Le site web <http://www.influence-ton-quotidien.ch/> vient compléter cette campagne en ligne et hors ligne, également portée par près de 80 affiches déposées dans les communes membres de Lausanne Région et 3000 flyers d'information, qui seront distribués dans les écoles du secondaire (13 - 16 ans) dans le contexte de la Semaine de la citoyenneté. Le site web propose une liste des associations dans lesquelles les jeunes peuvent s'engager sur les 27 communes de Lausanne Région. Une façon de faire un trait d'union entre la nouvelle génération et les institutions pour un échange où chacune et chacun a beaucoup à gagner, et en premier lieu un engagement citoyen fort. Enfin, une série de posts sur les réseaux sociaux

Lausanne Région : PREVENTION AUPRES DES JEUNES

Des ressources pour les jeunes

- **«Toi aussi ».** Ces podcasts sur la santé mentale des jeunes proposent plusieurs thématiques et témoignages. >> <https://toiaussi.ch/>
- **Till next bill.** Jeu sur le surendettement. Till Next Bill est un jeu de survie narratif avec des décisions difficiles à prendre pour faire avancer l'histoire du personnage choisi. >> <https://tillnextbill.game/>
- **Le 147.** Informations et conseils, 24h/24, de manière gratuite et confidentielle. Par téléphone, WhatsApp ou e-mail. >> <https://www.147.ch/fr/>
- **ciao.ch** Un espace pour les 11-20 ans pour poser ses questions, s'exprimer, échanger entre pairs et s'informer sur tous les sujets liés à la santé au sens large. Et tout ça de manière anonyme et gratuite ! >> www.ciao.ch/
- **ontécoute.ch** Un espace pour les 18-25 ans qui propose un accès gratuit et anonyme à des professionnel.le.s (psychologues, conseiller.ère.s en gestion administrative, etc.) pour poser ses questions et s'informer. >> www.ontecoute.ch/
- **«Là pour toi».** Pour la prévention du suicide des jeunes. >> <https://stopsuicide.ch/lapourtoi/>
- **Vogay.** Association pour la diversité sexuelle et de genre. >> <https://vogay.ch/>
- **SOS jeu.** Addiction aux jeux d'argent : Informations, aide et conseils. >> <https://sos-jeu.ch/>
- **Parlons cash.** Aides et conseils en cas de soucis d'argent et de dettes. >> www.parlons-cash.ch

- **Sois prudent.** Consommation, harcèlement, réseaux sociaux, ... Portail d'informations créé par les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) du canton de Vaud. >> <https://sois-prudent.ch/>
- **Quizaddict.** Quizaddict propose d'approfondir ses connaissances de manière ludique sur l'alcool, le cannabis, les écrans, les jeux d'argent, le sport et d'autres thèmes. >> <https://quiz-addict.ch/>

Lausanne Région : PREVENTION AUPRES DES JEUNES

Des outils pour les professionnels

- **Parlons puff !** Cette campagne, portée par la Ville de Lausanne et réalisée avec les jeunes, dénonce les dangers de la puffs sur la santé, mais pas seulement. Elle invite à éveiller son sens critique face aux stratégies marketing de l'industrie du tabac. À prendre conscience de son impact écologique, mais aussi à rappeler aux adultes leur responsabilité dans la protection de la jeunesse. Accompagnés par un comité de pilotage composé d'expert.e.s en prévention et en éducation, des membres du Conseil de jeunes ont écrit les scénarios, tourné et monté les clips. >> Instagram : parlons_puff / supports de communication (flyers pour les parents, cartes postales, affiches) à disposition des communes auprès de Lausanne Région.
- **Jeu de cartes ciao.ch.** Outil pour faire de la prévention de manière ludique et briser les tabous sur les thèmes de la sexualité, la santé mentale, les addictions et l'argent avec des jeunes de 13 à 20 ans. >> Plus d'informations et formulaire de commande : <https://associationciao.ch/jeu-de-cartes-ciao-ch/>
- **Exposition Jeunes VS Homophobie 3.0.** L'objectif de cette exposition, réalisée par le Conseil des jeunes de Lausanne, est d'apporter de l'information, de contrer les préjugés et de combattre l'ignorance autour des discriminations liées à l'identité de genre et à la diversité des orientations sexuelles. Cette exposition peut être mise gracieusement à disposition des communes. >> www.cdjl.ch
- **Exposition « Le tabac en question » (Unisanté).** L'exposition « Le tabac en question » aborde différentes thématiques liées au tabagisme. Destinée principalement aux jeunes de 13 à 15 ans, elle permet d'ouvrir la discussion sur des sujets proches des intérêts des jeunes (coût financier, manipulation marketing, dépendance, etc.). L'exposition est gratuite et se compose de 4 rolls-up. Cet outil est accompagné d'un quiz qui permet d'alimenter les débats et de renforcer l'information, ainsi que d'un guide pédagogique pour aider à l'animation de l'activité. >> Unisanté : 021 545 31 96 et tabagisme@unisante.ch
- **Théâtre-forum Le Caméléon** Le théâtre-forum est une méthode de théâtre interactif qui met en scène des situations d'injustice et autres sujets de société. >> www.lecameleon.ch/
- **Jeu tablette « Tabagram » (Unisanté).** « Tabagram » est un jeu sur tablette pour sensibiliser les jeunes à la publicité des produits du tabac/avec nicotine. Cette activité vise à développer l'esprit critique des jeunes vis-à-vis des stratégies marketing dont ils sont la cible principale. Cette activité est gratuite et s'accompagne d'un guide pédagogique pour aider à l'animation du jeu. >> Unisanté : 021 545 31 96 et tabagisme@unisante.ch
- **Tabac sans tabou – Unisanté.** Un site pour aborder la question du tabac avec les jeunes. >> www.tabac-sans-tabou.ch >> Unisanté : 021 545 31 96 et tabagisme@unisante.ch
- **Gambling escape.** Un jeu de plateau pour comprendre les stratégies de manipulation des casinos et les fausses croyances. >> Centre du jeu excessif 021 342 92 07.
- **Sites internet**
 - www.stop-tabac.ch/ Aide et conseils pour arrête de fumer.
 - <https://santepsy.ch/> Plateforme d'information, aide et conseils sur la santé mentale.
 - www.promentesana.org/ Association romande de défense des intérêts et droits des personnes souffrant de troubles ou d'un handicap psychiques.
 - <https://addiction-vaud.ch/> Addiction Vaud propose des informations sur les addictions, des ressources utiles et des tests d'auto-évaluation.
 - <https://jeunesse-repertoire.relais.ch/> Le répertoire ressources jeunesse de Rel'ier.
 - www.safezone.ch/fr/ Plateforme de consultation en ligne sur les dépendances.

- <https://stopsuicide.ch> Pour la prévention du suicide des jeunes.

PROJETS LAUSANNE REGION

Site « Addiction Vaud »

Lausanne Région, au travers de son partenaire Rel'ier, a créé un site destiné à l'ensemble des personnes concernées par les questions de consommation de substances (alcool, tabac, cannabis, drogues dites dures, etc.) et autres comportements potentiellement addictogènes (jeux d'argent, hyper connectivité, etc.). Il comprend une information simplifiée mais complète relative aux drogues et à l'addiction, des tests pour évaluer sa propre consommation, ainsi qu'un accès facilité aux services d'aide.

Le site www.addiction-vaud.ch, initialement conçu à l'intention de la population des communes de la région lausannoise, exerce aujourd'hui un attrait sur l'ensemble des résidentes et résidents vaudois. D'une manière simple et synthétique, le site :

- Explique ce qu'est l'addiction,
- Permet d'autoévaluer sa propre consommation,
- Réunit, dans son volet « ressources », toutes les informations utiles aux personnes désireuses d'en savoir davantage, voire d'entreprendre des démarches pour changer leur comportement.

Sachant que lorsqu'une consommation problématique s'installe les conséquences physiques, psychologiques et sociales sont importantes, Lausanne Région a lancé un site permettant de repérer l'usage abusif d'une substance ou d'une pratique et de fournir des pistes pour trouver des solutions. Des informations pour les parents sur le site MonAdo.ch (<https://monado.carrefouraddictions.ch/>)

Lausanne Region–Commission Formation et emploi des jeunes

A la base, un constat.

Les parents, les enseignants et les professionnels, mais aussi les employeurs, savent bien que les adolescents sont aujourd'hui confrontés à de grandes difficultés quand il s'agit de choisir une formation ou de trouver une place d'apprentissage. Les problèmes peuvent se présenter sur les plans scolaire, administratif, social, financier, mais également au niveau du choix de formation. Les collectivités publiques sont conscientes qu'il est primordial de mettre tout en œuvre afin que les jeunes adultes suivent une formation de leur choix et la terminent. Dans ce cadre, La Commission formation et emploi des jeunes de Lausanne Région engage tous ses efforts pour améliorer l'accès à la formation et s'est positionnée, depuis de longues années, comme l'un des acteurs incontournables du réseau œuvrant en matière de promotion de la formation professionnelle.

Les objectifs de la Commission

- Faciliter l'accès à la formation
- Promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes
- Assurer la promotion de certaines professions auprès des communes
- Mettre les acteurs de la formation en réseau
- Soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation

Une action concertée et des résultats

Lausanne Région a mis en place et financé diverses actions afin de faciliter l'accès à la formation:

- Une journée de réflexion [« Ecole, Famille, Société : Quels liens ? »](#) pour engager des discussions et réflexions entre les différents acteurs
- Des cours d'appuis scolaires pour les apprentis [App-App](#)
- La promotion des places d'apprentissage offertes par les communes de Lausanne Région par le biais du stand au [Salon des Métiers et de la Formation de Lausanne](#)
- La création du site Internet www.kifontaf.ch qui apporte toutes les informations utiles aux jeunes en recherche de formation scolaire et professionnelle.
- La promotion et le suivi de la mise en place du [projet LIFT](#), qui propose à des élèves, dès la 10ème Harmos, d'aller, 2 heures par semaine, en entreprises.

- Une étude sur les [ruptures d'apprentissage](#) qui a mis en évidence la nécessité de créer des postes de « conseillers aux apprentis » et un recueil d'informations.
- La promotion auprès des communes de « Places d'apprentissage pour les Jeunes Adultes en Difficulté ».

Subventions d'institutions

Lausanne Région, via sa Commission formation et emploi des jeunes, subventionne :

[L' Espace des Inventions](#) : Situé à la Vallée de la Jeunesse, l'Espace des Inventions est un lieu d'éveil à la science et à la technique pour les enfants, petits et grands.

[Adospro](#) : association qui donne gratuitement aux jeunes (13 à 25 ans) des conseils personnalisés pour trouver un petit job, et un placement dans un petit job.

Site [AppApp](#)–L'appui scolaire aux apprentis

Lausanne Région soutient les apprentis en difficulté dans une ou plusieurs branches en finançant des cours d'appuis scolaires. L'objectif est de leur permettre ainsi de terminer leur apprentissage dans de bonnes conditions. Ce petit coup de pouce, largement utilisé, leur permet de rattraper le retard pris dans une branche.

Projet LIFT

Qu'est-ce que le projet LIFT ? [LIFT est un projet national](#) qui vise à diminuer les risques de non-insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire. Cette démarche a pour objectif de faire prendre conscience au jeune que les acquis scolaires sont importants pour son avenir et sa future vie professionnelle.

Pour qui ? Ce projet s'adresse aux élèves de 10H et 11H n'ayant pas toutes les conditions et motivation pour intégrer le monde du travail.

Projet MonJobMonChoix.ch

Dans le cadre de la promotion des places d'apprentissage dans les communes, Lausanne Région a mis à jour et développé le site [monjobmonchoix.ch](#) en y intégrant des informations sur les apprentissages dans les communes de Lausanne Région.

Ce site comprend

- La liste des apprentissages dans les communes de Lausanne Région
- Une présentation des avantages et spécificités d'un apprentissage dans une commune
- La carte de Lausanne Région répertoriant les apprentissages
- Une liste des places disponibles pour les prochaines rentrées
- Les informations sur le réseau et les soft skills du projet-pilote « Moi, Mon réseau, Mon futur »

Projet « [Moi, mon réseau, mon futur](#) »

La transition école-métier est un enjeu régional identifié de longue date. Il représente un défi majeur pour les jeunes et pour les institutions. Le projet « Moi, Mon réseau, Mon futur » (MMM) accompagne depuis 2019 les élèves de 10e et 11e dans cette transition. Il se concrétise par une série d'ateliers organisés directement dans les classes de la région lausannoise, en complément des démarches d'orientation habituelles. Depuis 2020, plus de 5000 jeunes ont suivi ce programme.

Le projet « Moi, Mon réseau, Mon futur » souligne le rôle central du réseau et des compétences sociales et personnelles dans la définition d'un projet professionnel et la recherche d'un stage ou/et d'une place d'apprentissage. MMM poursuit deux objectifs principaux : inviter les jeunes à identifier et mobiliser leur réseau et les amener à déterminer et mettre en avant leurs compétences personnelles et sociales acquises lors d'activités extrascolaires.

Il en ressort qu'en moyenne, 85% des élèves confirment le besoin d'un accompagnement dans leur transition entre l'école et le monde professionnel. MMM suscite par ailleurs 90% de satisfaction au sein des directions d'établissement.

Projet Après l'école, on fait quoi ?

La Ville de Lausanne a lancé la campagne « [Après l'école, on fait quoi ?](#) » en partenariat avec Lausanne Région, le Conseil des jeunes de Lausanne et Unisanté. Le [guide pratique](#) est disponible.

Déployée sur 2 années scolaires, cette campagne est destinée aux élèves de 10e et 11e VP/VG, ainsi que l'ensemble des filières de fin d'école obligatoire.

Plusieurs actions seront mises en place dans les classes afin d'aider les jeunes à mieux appréhender cette transition et ainsi diminuer le stress engendré par cette période.

Projet monapprentissage.ch

Canton de Vaud. Campagne de promotion pour la formation professionnelle mandatée par la Direction générale de l'enseignement post obligatoire

Pro Juventute Conseils aux parents <https://www.projuventute.ch/fr/conseils-aux-parents>

Avec le service Conseils aux parents 24h/24 et 7j/7, Pro Juventute apporte du soutien aux parents et aux personnes de référence pour les petits et grands soucis. Des spécialistes répondent aux questions relatives à l'éducation, au développement, à la prise en charge et à l'organisation familiale. Ce service est gratuit.

PROCESSUS ET STRUCTURES

Domaines d'action de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse

Participation

x Projets et processus participatifs

x Participation à la planification et au développement du territoire (aménagement, infrastructures, offres)

Disponible sur la commune de Savigny

- Skate-park riding 4 future créée en 2022, implication de jaiunprojet.ch. Association de 29 membres, 18 de 12 à 20 ans aboutissant à un préavis communal et puis à la réalisation de celui-ci et son inauguration en juin 2024
- Parlement des jeunes : Celui-ci a été créé à Savigny de 2011 à 2013, dissous depuis par faute de participants.

Collaboration et mise en réseau

· Collaboration et mise en réseau, au sein de la commune, dans les différents domaines

x Collaboration, au sein de la commune, avec l'école

x Collaboration et mise en réseau au niveau régional

x Collaboration et mise en réseau avec la Confédération et le Canton

- Spectacles scolaires en fin d'année scolaire
- Spectacle mis en scène pour célébrer le 200^e anniversaire de la commune en 2025
- Organisation d'une journée ramassage de déchets par les classes du complexe scolaire de Savigny le 20 mars 2026 (dans le cadre de la journée coup de balais, Cosedec)
- Organisation des devoirs surveillés
- Cours apprendre à apprendre
- Affichage dans les lieux scolaires :
 - Jet services, service social Jeunes, Centre Social protestant, (www.csp.ch/vald)
 - Orientation professionnelle
 - Approche du monde professionnel, les raccourcis (QR codes) pour trouver les bonnes infos ? <https://www.vd.ch/formation/orientation/telecharger-les-publications-de-loffice-cantonal-dorientation-scolaire-et-professionnelle#c1192222>
 - Atelier dossier de candidature pour les jeunes et les adultes. (www.vd.ch/orientation)
 - Relecture de CV pour les jeunes et les adultes. (www.vd.ch/orientation)

– Proposition de Stages et informations sur les différentes écoles du post obligatoire (P. ex. HESAV. MINT Vaud, Stages dans la construction) – Orientation scolaire et professionnelle, par psychologue scolaire – Tests d'aptitudes (QR codes) – Entretien d'embauche fictifs, pro Juventute ➤ Flyers d'information « là pour toi, stress lié à l'école, besoin de quelqu'un, cyberharcèlement » par le biais du 147 (pro Juventute) et ciao.ch ➤ Flyers d'information sur la semaine de la citoyenneté ➤ Flyers d'information PasVac ➤ Flyers d'information sur le permis de conduire ➤ Flyer Que dit la loi ? Conseil juridiques gratuits pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Juris conseils juniors www.jcj.ch , www.actioninnocence.org ➤ Flyer Mêmes lois mêmes droits, naitre libres et égaux en en droit, parlons du racisme. Guide juridique Discrimination raciale
Assurance qualité et évaluation · Structures permettant une meilleure compréhension en ce qui concerne l'impact de l'offre et la couverture des besoins · Mécanismes pour la vérification des objectifs et l'identification continue des besoins
Engagement bénévole x Formes de l'engagement bénévole · Structures de promotion et d'accompagnement de l'engagement bénévole
➤ Implication des jeunes dans les sociétés locales existantes et mentionnées ci-dessus ➤ Implication des jeunes pour amener des repas aux personnes âgées lors de la pandémie Covid en 2020
Planification et coordination · Structures de planification et de coordination dans l'administration (p. ex. interdisciplinaires, transversales / Délégué.e à l'enfance et à la jeunesse) · Organes stratégiques de planification et de pilotage (p. ex. commission enfance et jeunesse)
Communication adaptée au groupe cible · Activités d'information x Espaces et moyens d'information •
➤ Communication actuelle faite par le biais d'affiches posées à des endroits clés de la commune, avec utilisation de QR codes.

ANNEXE 8 : LAUSANNE REGION – Politique communale de la jeunesse

Lausanne Région est une association intercommunale regroupant 27 communes de l'agglomération lausannoise, couvrant une population de près de 300'000 habitants. Elle vise à défendre les intérêts régionaux et coordonner l'aménagement, la mobilité et le développement des communes membres.

Les 27 communes membres, réparties en trois secteurs, sont :

- **Secteur Ouest** : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix.
- **Secteur Nord** : Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Romanel-sur-Lausanne.
- **Secteur Est** : Belmont-sur-Lausanne, Épalinges, Jorat-Mézières, Lausanne, Lutry, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny, Servion. Les communes de Forel/Lavaux et Oron n'en font pas partie.

Ces communes collaborent notamment dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Dans la région lausannoise, plusieurs instances s'occupent de la jeunesse. On distingue principalement la plateforme de coordination entre communes et les commissions participatives pour les jeunes.

1. Commission Enfance (Lausanne Région)

Cette commission regroupe les élus et responsables des **27 communes membres** de Lausanne Région.

- **Mission** : Coordonner les politiques publiques liées à l'enfance, la jeunesse et la famille à l'échelle régionale.
- **Actions** : Elle travaille sur l'augmentation des places en accueil de jour et a récemment publié un guide sur la santé psychique des jeunes : https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2025/08/2025_sante-psychique-jeunes_Lausanne-Region.pdf
- **Services** : Elle gère le site enfance.ch pour informer les parents sur les modes d'accueil et les loisirs.

2. Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ)

C'est l'organe officiel de participation pour les jeunes au niveau cantonal, incluant ceux de Lausanne.

- **Profil** : 30 membres âgés de **14 à 20 ans**.
- **Mandat** : Les membres sont nommés par le Conseil d'État pour 2 ans. Le mandat actuel s'étend de **2025 à 2027**.
- **Rôle** : Transmettre les préoccupations de la jeunesse aux autorités et proposer des actions concrètes. Vous pouvez consulter leurs travaux sur le site cdj-vaud.ch.

3. Autres instances locales

- **Conseil des Jeunes de Lausanne (CDJL) :** Pour les jeunes résidant spécifiquement dans la ville de Lausanne, cet organisme organise des événements comme la Conférence des Parlements de Jeunes : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/df/spj/fichiers_pdf/Projets_jeunes_2023-2024.pdf
- **Soutien aux projets :** La Ville de Lausanne propose une aide financière pour les initiatives lancées par des jeunes <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/jeunesse/delegation-jeunesse/aide-et-soutien-financier-des-projets.html>
- **Ressources :** La plateforme anousdejouer.ch recense plus de 600 projets et associations pour s'engager en Romandie.

La commission jeunesse de Lausanne Région précise que 'un des 5 concepts de la politique vaudoise de l'enfance et de la jeunesse est « La promotion et le soutien aux activités de jeunesse ».

Elle a pour but de « donner aux enfants et aux jeunes les moyens de devenir autonomes, responsables, intégrés et impliqués dans la société » (Canton de Vaud – DFJC/SPJ, 2017)
Il s'agit de toutes les actions visant à soutenir et à promouvoir les activités de jeunesse.

Qu'entend-on par activités de jeunesse ou activités extrascolaires ?

Les activités extrascolaires regroupent des activités, des projets à but non lucratif réalisés par, pour ou avec les enfants et les jeunes en dehors des temps scolaire et parascolaire (**accueil de jour**).

Elles sont soutenues par les pouvoirs publics (Canton et/ou communes) et mises en œuvre par des services communaux, des associations, **des sociétés locales** ou des groupes informels.

Elles touchent des domaines variés, tels que le **sport** (sport associatif, sport pour tous), la **culture** (activités et médiation dans les lieux culturels), le social (centres d'animation socioculturelle, maisons de quartier, travail social hors mur, conseils des jeunes), etc.

Au-delà de la simple occupation des enfants et des jeunes, les activités extrascolaires remplissent différents rôles importants, à savoir l'autonomisation, la responsabilisation, l'intégration et l'implication des jeunes dans la société (Canton de Vaud, 2017).

La loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) délègue des tâches aux communes :

- Soutenir les activités extrascolaires des enfants et des jeunes (article 10)
- Mettre sur pied et développer des expériences participatives avec et pour les enfants et les jeunes (article 11).

Si les communes doivent s'acquitter de ces tâches, elles demeurent toutefois libres sur la forme qu'elles souhaitent leur donner.

Un soutien

En fonction des ressources à disposition, il est possible de soutenir un groupe de jeunes de plusieurs façons :

- En les mettant en relation avec la personne de référence
- En leur prêtant du matériel tel que des tables, des bancs, des outils, des poubelles ou une petite scène

- En leur fournissant un espace de travail, de répétition, de stockage ou
- En leur fournissant un espace de travail, de répétition, de stockage ou d'entraînement
- En les faisant bénéficier de vos canaux de communication (article dans votre journal communal, sur votre site internet, dans un tout-ménage ou communication lors d'un discours officiel)
- En leur allouant une aide financière pour leur projet citoyen

Lausanne Région Activités de la jeunesse

Tout projet conçu et réalisé sans but lucratif par des enfants ou des jeunes ou pour et avec elles et eux dans les domaines social, culturel, sportif et récréatif (par ex. : réalisation de reportages vidéo, **d'un skate-park**, création d'une webradio, mise sur pied de camps de vacances, etc.)

Durant la Législature 2021-2026, la commission Jeunesse de Lausanne Région a publié les guides suivants :

- [La place de l'apprentissage dans les communes. Etat des lieux et recommandations, novembre 2025](#)
- [Au-delà de l'école : penser les préaux pour un usage mixte. Guide pour les communes, septembre 2025](#)
- [Santé psychique des jeunes. Leviers d'action à l'échelle communale, juillet 2025](#)
- [Participation des enfants et des jeunes. Conseils, exemples et témoignages, novembre 2023](#)
- [Répertoire à l'usage des communes. Politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, août 2021](#)

De plus, en mai 2024, Lausanne Région annonçait l'arrivée d'une campagne régionale, dont l'objectif est de valoriser l'engagement des jeunes au niveau communal. Cette campagne nommée « Influence ton quotidien » est dotée d'un site web <http://www.influence-ton-quotidien.ch/> et compléter cette campagne en ligne et hors ligne, également portée par près de 80 affiches déposées dans les communes membres de Lausanne Région et 3000 flyers d'information, qui ont été distribués dans les écoles du secondaire (13 - 16 ans) dans le contexte de la Semaine de la citoyenneté.

Une série de posts sur les réseaux sociaux a été réalisée afin de diffuser les vidéos témoignage qui constituent le point fort de « Influence ton quotidien ».

Le site web propose une liste des associations dans lesquelles les jeunes peuvent s'engager sur les 27 communes de Lausanne Région. Une façon de faire un trait d'union entre la nouvelle génération et les institutions pour un échange où chacune et chacun a beaucoup à gagner, et en premier lieu un engagement citoyen fort.

A noter qu'à Savigny, des affiches en format mondial ont été affichées en divers endroits de la commune (Arrêts de bus, Maison de commune).

Enfin, une série de posts sur les réseaux sociaux a été réalisés afin de diffuser les vidéos témoignage qui constituent le point fort de « Influence ton quotidien ».

ANNEXE 9 : LAUSANNE REGION – Inventaire des prestations

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ORIENTATION DES FAMILLES

Bureau d'informations pour les familles

Guichet d'informations, d'orientation et d'inscriptions pour les familles avec enfants, géré par une commune.

Bureau lausannois pour les familles.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET ENCOURAGEMENT PRÉCOCE

Messages aux parents

Brochures d'informations et de conseils adaptées aux différentes étapes du développement de l'enfant de 0 à 6 ans, éditées par Pro Juventute.

Abonnements offerts aux parents par de nombreuses communes.

Échanges et rencontres parents-enfants

Lieu d'échanges et de rencontres pour les parents et les enfants jusqu'à 5 ans, organisé par une commune et/ou avec un groupe de parents.

- Au p'tit monde à Ecublens en collaboration avec la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Étrangers
- Les p'tites bottes à Bottens
- Chouette Forêt à Bussigny

Maison verte – selon le concept de Françoise Dolto

Lieu d'accueil et de socialisation destiné aux enfants de 0 à 5 ans accompagnés obligatoirement d'un parent, proposé par une association locale et des intervenant·e·s professionnel·le·s.

- Aux Quatre Coins à Renens
- [Arc-Echange](#) à Bussigny, Chavannes-près-Renens et Pully

Rendez-vous des parents

Espace de rencontres, de dialogues et de valorisation des compétences parentales destiné aux parents et encadré par une équipe d'animation, composée de parents formés et engagés dans l'association [Le Jardin des Parents](#).

Actif à Bussigny, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Lausanne, Servion

Apprendre en jouant, Petits:Pas

Accompagnement individuel et en groupe de familles avec enfants de 2 à 4 ans en situation de précarité et non inscrites dans une structure d'accueil de jour afin de favoriser l'accès aux prestations et l'intégration des familles. Dispositif déployé dans tout le canton par l'AVASAD – Apprendre en jouant, Petits:Pas.

Préparation à l'entrée à l'école pour les familles allophones

Ateliers et activités pour informer et préparer les enfants et leurs parents durant le semestre précédant l'entrée à l'école. Ces offres sont proposées par les communes.

- Piccole Voce et Parents Voices à Ecublens
- ViaEscola à Prilly en collaboration avec des acteurs locaux et cantonaux.
- Sur le chemin de l'école à Renens
- Association de parents d'élèves

Lieu d'échanges basés sur les questions scolaires pour les parents d'enfants scolarisés, animé par une association locale de parents d'élèves.

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Activités extrascolaires

Activités de loisirs, culturelles et sportives proposées soit par des communes et/ou par des associations locales et/ou des organisations de jeunesse. Le plus souvent, elles sont organisées par tranche d'âge et concernent généralement les enfants et les jeunes de 4 à 25 ans.

Terrains d'aventure

Accueil et activités en plein air pour les enfants de 6 à 12 ans proposés par les communes et/ou des associations locales.

- Terrains d'aventure à Lausanne.

Camps extrascolaires, activités de vacances et centres aérés

Camps et lieux d'animations de loisirs, culturelles, sportives proposés aux enfants et aux jeunes de 4 à 16 ans. Ces prestations sont proposées soit par une commune et/ou une association locale, soit sur mandat confié à une association parapublique.

- Centre aéré organisé par la commune et des associations locales à Lutry.
- Centre aéré organisé par Ma Jeunesse Suisse Romande à Epalinges.
- Camps durant les vacances scolaires organisés par les communes de Bussigny, Lausanne, Lutry, Prilly, Pully, Renens, Saint-Sulpice
- Passeport vacances et Passeport Farniente de la région lausannoise.

Centres de jeunes

Lieu d'accueil, d'animations et d'échanges pour les jeunes de 10 à 18 ans, encadré par des animatrices et animateurs, proposé par une commune et/ou une association locale.

- [Centre de rencontre et d'animation de Bussigny – CRAB](#)
- [Le CP 22 à Chavannes-près-Renens](#)
- [Centre de loisirs Transit à Crissier](#)
- [Centre de jeunes d'Ecublens](#)
- [Centre d'animation Palinzard – CAP – à Epalinges](#)
- [Espace loisirs Yolo au Mont-sur-Lausanne](#)
- [Centre de loisirs Carrefour Sud et After School à Prilly](#)
- [Espace Jeunes à Pully](#)
- [Centre de rencontre et d'animation – CRA – et mercredi des enfants à Renens](#)
- [Maison des Jeunes Lutry](#)

Soutien aux projets de jeunes

Soutien et conseils à des groupes de jeunes de 13 à 25 ans pour réaliser leurs projets apportés soit par les communes via leurs professionnel·le·s de la jeunesse (animatrice et animateur, éducatrice et éducateur, travailleur·euse social·e de proximité), soit par les promoteurs et promotrices de projets jeunesse de Jaiunprojet.ch.

- La voie du silence à Crissier
- FestiLu à Lutry

BESOINS, PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ

Besoins des enfants, des jeunes et des familles

Étude et analyse des besoins des enfants, des jeunes et des familles sur un territoire donné réalisés via des questionnaires, des consultations, des moments d'échanges et de réflexions. Ce travail peut être effectué par les communes via leurs professionnel-le-s et/ou avec les promoteurs et promotrices de Jaiunprojet.ch.

- Forum Jeunesse en 2021 à Bussigny
- Assises de la jeunesse à Lutry

Sensibilisation à la citoyenneté

Pour encourager la participation des jeunes dès 12 ans et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, des actions de sensibilisation peuvent être entreprises par les communes et/ou avec le GLAJ-Vaud.

- Assises de la jeunesse à Lutry

Conseil des enfants – conseil des jeunes

Lieu d'échanges, de réflexions et de consultation des enfants (6 à 12 ans) et des jeunes (13 à 25 ans) organisé par une commune avec la délégation d'un-e professionnel-le de la jeunesse pour encadrer ces conseils.

- Conseil des enfants et conseil des jeunes à Lausanne
- Conseil des jeunes à Bussigny et Ecublens

PRÉVENTION ET SOUTIEN SOCIAL

Aide ponctuelle aux familles en cas de maladie ou d'absence

Prestation à domicile par des assistant-e-s Croix-Rouge formé-e-s pour la garde d'enfants malades, garde d'enfants en cas d'urgence ou de parents malades et encore du baby-sitting pour les parents de jeunes enfants.

Services individuels comme Garde d'enfants malades, Parents-Rescousse et Baby-Sitting proposés par la Croix-Rouge vaudoise sur tout le canton.

Conseillère sociale école-familles

Service social en milieu scolaire, rattaché à la commune ou à un cercle scolaire, pour soutenir et conseiller les parents et les élèves, renforcer la collaboration ainsi que faire le relais entre l'école et la famille.

- Conseillère sociale école-famille à Prilly.

Actions communautaires et entraide

Différents services et animations mis en place par les communes et/ou des associations locales pour soutenir la population ou des publics-cibles.

- Coup d pouce (petits jobs pour les jeunes) dans les communes de la Plateforme J-Ouest.
- Associations régionales d'entraide familiale.

Permanence sociale jeunesse (et familles)

Lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement ouvert principalement aux jeunes (12 à 30 ans) et parfois aux familles, assuré par la commune.

- Permanence sociale par un-e travailleur-euse social-e de proximité, rattaché au Centre d'animation socioculturelle Palinzard à Epalinges.

Travail social de proximité

Le travail social de proximité revêt différentes approches qui favorisent l'intégration des jeunes dans la société. Il peut être rattaché à une ou plusieurs communes et/ou parfois à une association locale. Il se décline notamment sous formes d'accompagnement individuel aux adolescent·e·s et jeunes adultes (12 à 25 ans), de travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent ou encore des animations, des activités sportives et des actions de prévention.

- Travail social de proximité de la Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois (Chavannes, Bussigny, Prilly, Crissier, Ecublens, Renens)
- Travail social de proximité de Lausanne
- Travailleur social de proximité d'Epalinges

Prévention

Les actions de prévention sont nombreuses, tout comme les formes qu'elles peuvent revêtir en fonction de la thématique traitée. Elles peuvent être conduites par une ou plusieurs communes et/ou des organismes parapublics.

- Les campagnes de prévention de la Ville de Lausanne
- Dîner Quizz du secteur Jeunesse à Renens

Informations et conseils destinés aux jeunes

La prévention passe aussi par une information ciblée destinée aux enfants et aux jeunes sur des thématiques qui les concernent, des réponses à leurs questions et au besoin une orientation vers une prestation spécialisée dans un total anonymat. Site internet www.ciao.ch pour les 11 à 20 ans, géré par l'Association romande CIAO.

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES

Ludothèque

Lieu d'échanges et de prêts de jeux et jouets à destination des familles, proposé par une commune et/ou une association locale.

- Ludo-Bib à Bretigny-sur-Morrens
- L'Oasis à Bussigny
- Le Dé-Tour à Cheseaux
- Le Dé Blanc à Ecublens
- Ludothèque d'Epalinges
- La Récré à Froideville
- Ali-Baba, Pinocchio et de Chailly à Lausanne
- L'île aux trésors à Prilly
- Ludothèque de Pully
- Le Potiron à Renens
- Le Sac à Malice à Romanel
- La Cigale à Savigny

Médiation culturelle

Activités, animations, rencontres culturelles en famille, jeune public ou adolescents proposées par des lieux culturels (musées, théâtres, bibliothèques, etc.), souvent en collaboration avec un organisme parapublic.

- Activités jeune public à la Bibliothèque du Haut-Talent (Bretigny, Cugy, Froideville, Morrens).
- Né pour lire à Jorat-Mézières.
- 1001 histoires à Ecublens, Lausanne et Renens

- Globlivres à Renens

Accès des jeunes aux lieux culturels à prix réduit

Pour inciter les jeunes à découvrir et à fréquenter des lieux culturels, il est intéressant pour les communes de promouvoir des moyens d'accès à prix réduit.

- Passculture pour les jeunes en formation dans le canton (15-18 ans).
- Carte Cultissime (18-25 ans) pour les jeunes domiciliés dans les communes participant au Fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise.

Activités musicales (hors école de musique et/ou cours privés)

Les sociétés de musique et les chorales proposent de nombreuses activités musicales tant pour les enfants que pour les jeunes et les adultes. Les adolescents et les jeunes adultes jouant dans des groupes de musique sont souvent à la recherche de locaux de répétitions et/ou de studio d'enregistrement.

La commune soutient ces activités en mettant à disposition des locaux adaptés.

- Studio d'enregistrement à Chavannes-près-Renens
- Un « studio son » en projet à Renens.
- Locaux de musique à Lausanne.
- Sociétés de musique.

ENCOURAGEMENT À LA PRATIQUE SPORTIVE (HORS CLUBS SPORTIFS)

Ouverture de salles de sport

Activités et sport en salle destinés aux enfants, aux adolescents et/ou aux familles, l'ouverture de salles de sport est proposée par une commune, souvent en collaboration avec une association sportive locale.

- OpenSunday à Bussigny, Pully, Lausanne et Lutry.
- Sport en salle à Prilly.

Remise en forme pour les jeunes parents

Différentes activités « gypmoussette » destinées aux parents avec enfants en poussette organisées en partenariat entre la commune et l'entreprise Loussaint Training, propriétaire du concept.

- Gypmoussette au Mont-sur-Lausanne et à Lausanne.

Equipements sportifs en libre accès

Une multitude d'activités et d'infrastructures sportives en libre accès ont été recensées dans le « Guide sportif de la région lausannoise », édité par Lausanne Région : <https://www.guidesportif.ch/>

ANNEXE 10 : EXEMPLES DE COMMUNICATION LAUSANNE REGION



Prévention auprès des jeunes



Des ressources pour les jeunes

«Toi aussi»

Ces podcasts sur la santé mentale des jeunes proposent plusieurs thématiques et témoignages.

>> <https://toiaussi.ch/>

Till next bill

Jeu sur le surendettement. Till Next Bill est un jeu de survie narratif avec des décisions difficiles à prendre pour faire avancer l'histoire du personnage choisi.

>> <https://tillnextbill.game/>

ciao.ch

Un espace pour les 11-20 ans pour poser ses questions, s'exprimer, échanger entre pairs et s'informer sur tous les sujets liés à la santé au sens large. Et tout ça de manière anonyme et gratuite !

>> www.ciao.ch/

ontécoute.ch

Un espace pour les 18-25 ans qui propose un accès gratuit et anonyme à des professionnels (psychologues, conseillers en gestion administrative, etc.) pour poser ses questions et s'informer.

>> www.ontecoute.ch/

«Là pour toi»

Pour la prévention du suicide des jeunes.

>> <https://stopsuicide.ch/lapourtoi/>

Le 147

Informations et conseils, 24h/24, de manière gratuite et confidentielle. Par téléphone, WhatsApp ou e-mail.

>> <https://www.147.ch/fr/>

Vogay

Association pour la diversité sexuelle et de genre.

>> <https://vogay.ch/>

SOS jeu

Addiction aux jeux d'argent: Informations, aide et conseils.

>> <https://sos-jeu.ch/>

Parlons cash

Aides et conseils en cas de soucis d'argent et de dettes.

>> www.parlons-cash.ch

Sois prudent

Consommation, harcèlement, réseaux sociaux,... Portail d'informations créé par les Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) du canton de Vaud.

>> <https://sois-prudent.ch/>

Quizaddict

Quizaddict propose d'approfondir ses connaissances de manière ludique sur l'alcool, le cannabis, les écrans, les jeux d'argent, le sport et d'autres thèmes.

>> <https://quiz-addict.ch/>



Des outils pour les professionnel·le·s

Parlons puff !

Cette campagne, portée par la Ville de Lausanne et réalisée avec les jeunes, dénonce les dangers de la puffs sur la santé, mais pas seulement. Elle invite à éveiller son sens critique face aux stratégies marketing de l'industrie du tabac. À prendre conscience de son impact écologique, mais aussi à rappeler aux adultes leur responsabilité dans la protection de la jeunesse.

Accompagnés par un comité de pilotage composé d'expert.e.s en prévention et en éducation, des membres du Conseil de jeunes ont écrit les scénarios, tourné et monté les clips.

>> **Instagram : parlons_puff / supports de communication** (flyers pour les parents, cartes postales, affiches) à disposition des communes auprès de Lausanne Région.

Exposition « Le tabac en question » (Unisanté)

L'exposition « Le tabac en question » aborde différentes thématiques liées au tabagisme. Destinée principalement aux jeunes de 13 à 15 ans, elle permet d'ouvrir la discussion sur des sujets proches des intérêts des jeunes (coût financier, manipulation marketing, dépendance, etc.). L'exposition est gratuite et se compose de 4 rolls-up. Cet outil est accompagné d'un quiz qui permet d'alimenter les débats et de renforcer l'information, ainsi que d'un guide pédagogique pour aider à l'animation de l'activité.

>> Unisanté : 021 545 31 96 et tabagisme@unisante.ch

Jeu tablette « Tabagram » (Unisanté)

« Tabagram » est un jeu sur tablette pour sensibiliser les jeunes à la publicité des produits du tabac/avec nicotine. Cette activité vise à développer l'esprit critique des jeunes vis-à-vis des stratégies marketing dont ils sont la cible principale. Cette activité est gratuite et s'accompagne d'un guide pédagogique pour aider à l'animation du jeu.

>> Unisanté : 021 545 31 96 et tabagisme@unisante.ch

Tabac sans tabou – Unisanté

Un site pour aborder la question du tabac avec les jeunes.

>> www.tabac-sans-tabou.ch

>> Unisanté : 021 545 31 96 et tabagisme@unisante.ch

Gambling escape

Un jeu de plateau pour comprendre les stratégies de manipulation des casinos et les fausses croyances.

>> Centre du jeu excessif 021 342 92 07.

Jeu de cartes ciao.ch

Outil pour faire de la prévention de manière ludique et briser les tabous sur les thèmes de la sexualité, la santé mentale, les addictions et l'argent avec des jeunes de 13 à 20 ans.

>> Plus d'informations et formulaire de commande : <https://associationciao.ch/jeu-de-cartes-ciao-ch/>

Exposition Jeunes VS Homophobie 3.0

L'objectif de cette exposition, réalisée par le Conseil des jeunes de Lausanne, est d'apporter de l'information, de contrer les préjugés et de combattre l'ignorance autour des discriminations liées à l'identité de genre et à la diversité des orientations sexuelles. Cette exposition peut être mise gracieusement à disposition des communes.

>> www.cdjl.ch

Théâtre-forum Le Caméléon

Le théâtre-forum est une méthode de théâtre interactif qui met en scène des situations d'injustice et autres sujets de société.

>> www.lecameleon.ch/

Sites internet

www.stop-tabac.ch/

Aide et conseils pour arrêter de fumer.

<https://santepsy.ch/>

Plateforme d'information, aide et conseils sur la santé mentale.

www.promentesana.org/

Association romande de défense des intérêts et droits des personnes souffrant de troubles ou d'un handicap psychiques.

<https://addiction-vaud.ch/>

Addiction Vaud propose des informations sur les addictions, des ressources utiles et des tests d'auto-évaluation.

<https://jeunesse-repertoire.relais.ch/>

Le répertoire ressources jeunesse de Rel'ier.

www.safezone.ch/fr/

Plateforme de consultation en ligne sur les dépendances.

<https://stopsuicide.ch>

Pour la prévention du suicide des jeunes.

Lausanne Région, avenue de Rhodanie 2 / CP 975 / 1001 Lausanne
mail@lausanneregion.ch – 021 552 73 35

Annexe 11 : Lausanne Région – Exemples de communication, influence ton quotidien (mai 2024)

https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2024/06/Communique_presse_Influence_ton_quotidien.pdf

Citoyenneté

LAUSANNE RÉGION LANCE UNE CAMPAGNE FAITE PAR ET POUR LES JEUNES

« Influence ton quotidien » : c'est le nom de la campagne organisée par l'association des communes de la région lausannoise avec la participation des jeunes de la région. Une démarche en ligne et hors ligne initiée par Lausanne Région afin de valoriser l'engagement des jeunes et de soutenir ses communes membres dans le renouvellement des sociétés locales et instances politiques qui font la force du tissu régional.

Fatema, Lila, Gaëtan : ils ne vivent pas tous au même endroit, mais ils ont plus d'un point commun. Tous les trois, entre 16 et 20 ans, participent à la vie de leur commune et sont motivés pour en parler et faire envie à d'autres jeunes. « Mes engagements, tels qu'à Lausanne sur Mer, m'ont beaucoup apporté, souligne ainsi Lila Collette, qui a 19 ans et vit à Lausanne. Cela m'a montré que je pouvais être capable d'avoir des responsabilités. Je conseille à tous les jeunes qui hésitent à s'engager de le faire, même si ce n'est que pour essayer, car en plus de faire varier leur quotidien, d'apporter potentiellement un peu d'argent, de garnir le CV, elles et ils vont vivre des expériences et faire des rencontres qui les marqueront à jamais ! »

Un site web www.influence-ton-quotidien.ch vient compléter cette campagne en ligne et hors ligne, également portée par près de 80 affiches déposées dans les communes membres de Lausanne Région et 3000 flyers d'information qui seront distribués dans les écoles du secondaire (13 - 16 ans) dans le contexte de la Semaine de la citoyenneté. Le site web propose une liste des associations dans lesquelles les jeunes peuvent s'engager sur les 27 communes de Lausanne Région. Une façon de faire un trait d'union entre la nouvelle génération et les institutions pour un échange où chacune et chacun a beaucoup à gagner, et en premier lieu un engagement citoyen fort.

Processus participatif sur une année

Conseil des jeunes, sociétés locales, associations : l'engagement de milice à tous les âges est l'un des piliers du fonctionnement des institutions et associations suisses. En prévision notamment de la Semaine de la citoyenneté 2024 qui se tient du 21 au 24 mai 2024, Lausanne Région a réuni dès 2023 un groupe de 12 jeunes de différents horizons. Elle les a accompagnés pendant une année dans un processus permettant de réfléchir aux enjeux de la participation, concevoir et réaliser la campagne « Influence ton quotidien ». Avec une vidéo et trois capsules témoignages, l'objectif est de donner envie aux jeunes de s'investir en montrant à la fois le pouvoir d'influence que ce type d'engagement offre et les bénéfices en termes de compétences et d'expérience utiles à leur futur.

ANNEXE 12 : Soutien aux jeunes – Comparatif entre le 147 et Ciao.ch

Pour les enfants et adolescents en quête d'aide ou de conseils, deux ressources complémentaires existent en Suisse : le **147 (Pro Juventute)** pour les urgences et **Ciao.ch** pour l'information et l'échange. Alors que le 147 privilégie l'intervention de spécialistes, Ciao.ch mise sur le partage d'expériences entre pairs.

Le 147 : L'aide d'urgence (Pro Juventute)

Le 147 est une ligne de soutien immédiat, confidentielle et gratuite, disponible en tout temps.

- **Public cible** : Enfants et adolescents traversant des épreuves graves.
- **Quand l'utiliser ?** En cas d'urgence, de crise de santé mentale (idées suicidaires), de violence, de dépendance ou de problèmes familiaux et scolaires majeurs.
- **Type d'aide** : Une écoute personnalisée et une aide directe fournies par des **spécialistes professionnels**.
- **Contact** : Gratuit par téléphone (composez le 147), SMS, e-mail ou sur 147.ch.

Ciao.ch : Information et échange

Ciao.ch est une plateforme web interactive qui offre des ressources pour s'orienter dans la vie quotidienne.

- **Public cible** : Jeunes cherchant des réponses à leurs questions ou souhaitant partager leur vécu.
- **Quand l'utiliser ?** Pour obtenir des conseils sur les relations, l'amitié, la scolarité ou la santé en général.
- **Type d'aide** : Des articles informatifs, des forums et un chat. L'accent est mis sur le **partage d'expériences** et les avis entre jeunes.
- **Contact** : Principalement via le site ciao.ch.

Soutien et financement

Ces services sont reconnus d'utilité publique et s'inscrivent dans la politique de prévention de l'État (notamment dans le canton de Vaud). Leur fonctionnement est assuré par un partenariat entre institutions publiques, donateurs privés et des organismes comme **Promotion Santé Suisse**.

Lausanne Région soutient et collabore activement avec ces plateformes, bien que les modalités de soutien diffèrent selon les structures.

ANNEXE 13 : Domaines d'action – Qu'est-ce qu'une politique de l'enfance et de la jeunesse ? Aide-mémoire DGAIC

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a publié un aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises pour le soutien aux activités de la jeunesse : <https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire>, qui précise que :

Les enfants et les jeunes (< 25 ans) développent des compétences citoyennes et le sens de la « chose publique », en participant dès leur plus jeune âge à des projets à but social, culturel ou sportif, mais aussi aux organes des sociétés locales et à des démarches consultatives initiées par la commune.

C'est dans le but de les soutenir dans cet apprentissage de la citoyenneté, qu'en application des articles 62, 70 et 85 de la Constitution vaudoise, la loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) a été adoptée en 2010 et révisée en 2023. La LSAJ vise essentiellement à encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale et politique au niveau communal, régional et cantonal, à reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires et à identifier et prendre en compte les besoins et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes.

Tâches des communes

La LSAJ attribue deux tâches spécifiques aux communes :

1. **Soutenir les activités extrascolaires des enfants et des jeunes (art. 10 LSAJ).** Pour ce faire, les autorités communales peuvent par exemple désigner une personne de référence (sans forcément créer un nouveau poste), développer leur collaboration avec les organisations de jeunesse locales ou régionales ou encore faciliter la réalisation de projets à but culturel, sportif ou social, menés par, pour ou avec des jeunes au niveau communal ou régional.
2. **Mettre sur pied et développer des expériences participatives pour les enfants et les jeunes (art. 11 LSAJ).** Pour ce faire, les autorités communales peuvent, par exemple, instaurer des espaces formels et réguliers de participation des enfants et des jeunes à la vie communale (Conseil de jeunes), ou associer ponctuellement des délégations d'enfants ou de jeunes à l'élaboration de projets communaux ou de quartiers les concernant, tels que, par exemple :
 - La construction d'un skate-park
 - Le processus de réaménagement d'un espace public
 - La création d'une association pour gérer la mise à disposition d'une salle de gym
 - L'organisation de soirées culturelles
 - L'organisation de cérémonie de passage à la majorité civique
 - La création d'un centre de rencontres et d'animation

Au-delà de la simple occupation des enfants et des jeunes, les activités extrascolaires remplissent différents rôles importants, à savoir l'autonomisation, la responsabilisation, l'intégration et l'implication des jeunes dans la société (Canton de Vaud, 2017).

La loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) délègue des tâches aux communes :

- Soutenir les activités extrascolaires des enfants et des jeunes (article 10)
- Mettre sur pied et développer des expériences participatives avec et pour les enfants et les jeunes (article 11).

Si les communes doivent s'acquitter de ces tâches, elles demeurent toutefois libres sur la forme qu'elles souhaitent leur donner.

Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse

Entre autres tâches, le délégué cantonal a pour mission d'assurer le lien avec les personnes de référence désignées par les communes. Il organise annuellement une plateforme d'échanges sur des thématiques liées au développement d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse.

En partenariat avec le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ, <https://cvaj.ch/>), un soutien aux projets jeunesse grâce à jaiunprojet.ch. Des promotrices projets jeunesse conseillent gratuitement les jeunes de 13 à 25 ans, à n'importe quel moment de leur projet.,

Le délégué cantonal se tient à disposition des communes pour les conseiller en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse et les accompagner dans la mise en place d'expériences participatives et/ou le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires. Une analyse des besoins des enfants et des jeunes peut être menée dans la commune.

Commission cantonale de jeunes

La Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud) est constituée de 30 jeunes, âgés de 14 à 20 ans, suivant différents types de formation (école obligatoire, gymnase et apprentissage), provenant des différentes régions du canton et, en principe, engagés dans une forme d'activité participative au niveau communal. Ses membres sont nommés par le Conseil d'État pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable en principe une fois. La principale tâche de la CdJ-Vaud consiste à prendre position sur des projets de loi pouvant avoir une incidence sur la vie des jeunes et à débattre des enjeux de société qui les concernent en vue de faire des propositions aux autorités cantonales. Depuis sa constitution en 2011, la CdJ-Vaud a notamment pris position sur des questions liées à la formation, à la mobilité des jeunes en transports publics, au réchauffement climatique ou à la prévention de la surconsommation d'alcool par certain·e·s jeunes.

Commission de coordination de la Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Le Canton de Vaud s'est doté en mai 2017 de lignes directrices : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privée/jeunesse/Lignes_directrices_PE_J.pdf pour sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) et a institué une commission de coordination pour garantir la cohésion des politiques, programmes et prestations mis en œuvre par les services de l'État et les communes. Cette commission est composée d'un représentant des directions générales, services et offices appelés à y collaborer, les communes et leurs faîtières, ainsi que des partenaires privés et confié sa présidence à la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse.

Les lignes directrices visent à avoir un impact dans cinq grands domaines : la participation, la promotion, la prévention, la protection et l'éducation.

Pour guider ses activités, la Commission a défini une vision idéale dans laquelle les enfants et les jeunes se développent harmonieusement, ont les mêmes chances, sont protégés de façon adéquate et participent activement aux décisions qui les concernent.

La Commission dispose notamment d'un budget annuel de CHF 400'000.00 pour soutenir des projets pilotes et/ou novateurs en faveur des enfants et des jeunes du canton.

Aide financière pour les projets portés par les jeunes

Un soutien financier cantonal est disponible pour les projets portés par des jeunes. Les communes peuvent jouer un rôle de relais auprès des publics concernés.

Chaque année, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) met à disposition un montant de CHF 100'000.00, afin de soutenir des initiatives portées par des jeunes jusqu'à 26 ans : <https://www.vd.ch/djes/dgej/demander-une-aide-pour-un-projet-jeune>.

Cette aide financière vise à encourager les jeunes Vaudoises et Vaudois à développer des projets collectifs et non lucratifs, à but social, culturel ou sportif. L'octroi de ce soutien est soumis à des critères spécifiques :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/spj/fichiers_pdf/Directives_sur_les_conditions_et_les_modalit%C3%A9s_d_octroi_des_aides_financi%C3%A8res.pdf,
notamment en lien avec l'âge des porteurs et porteuses de projet, le caractère extrascolaire de l'initiative et sa réalisation sur le territoire du canton de Vaud.

Les bonnes questions

- La commune a-t-elle désigné une personne de référence pour le soutien aux activités de la jeunesse (sans forcément créer un nouveau poste) ?
- La commune ou les communes de la région facilitent-elles la réalisation d'activités de jeunesse extrascolaires, en mettant des infrastructures ou des services à disposition des projets de jeunes ?
- Y a-t-il des possibilités de participation à la vie communale pour les enfants et les jeunes ? Sont-ils associés à l'élaboration de projets au niveau de la commune ou du quartier ?
- Les jeunes ont-ils connaissance du soutien méthodologique pour leurs projets dispensés gratuitement par le service subventionné Jaiunprojet.ch (CVAJ) ?
- Les jeunes et les communes ont-ils connaissance des aides financières cantonales qu'ils peuvent solliciter pour leurs projets ?

Recommandations

S'adresser au délégué cantonal pour des conseils et un accompagnement dans la mise en place d'expériences participatives et/ou pour le soutien aux activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes.

ANNEXE 14 : Du sport à la carte, en libre-accès, non compétitif et inclusif – C'est ce que veulent les jeunes !

Canton-Communes : périodique pour communes vaudoises publié le 11 décembre 2023 par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) : <https://info.vd.ch/canton-communes/articles-dgaic/2023/decembre/numero-70>

Terminé les horaires fixes, les inscriptions, et la performance comme unique horizon. Ce qui attire beaucoup de jeunes aujourd'hui, c'est un sport accessible, participatif et qui rassemble. En bref, c'est au sport d'aller vers les jeunes et non plus aux jeunes d'aller vers le sport. Une offre complémentaire aux traditionnels et incontournables clubs sportifs se développe. Certaines communes vaudoises l'ont bien compris et les initiatives ne manquent pas.

Les bienfaits d'une activité physique régulière sont évidents pour une santé physique, mentale et sociale tout au long de la vie. Et plus le réflexe de bouger est développé tôt, plus il y a de chance qu'une activité physique régulière soit pratiquée à l'âge adulte.

C'est donc une des missions de la collectivité, et notamment des communes, de favoriser l'exercice physique dès le plus jeune âge. Le défi est de taille : il s'agit de développer une offre attractive, accessible et, surtout, en phase avec la jeunesse.

Comment les communes peuvent-elles s'y prendre pour encourager de manière innovante l'activité physique pour et avec les jeunes ? C'était l'objet de la 10^e Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse (PICSAJ), organisée le 8 novembre dernier par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et par le service jaiunprojet.ch du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ).

Conclusion des échanges ? C'est avec les jeunes qu'il faut monter des projets, la dimension participative étant la clé du succès. La participation est d'ailleurs un principe inscrit dans la loi cantonale sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse, ainsi que l'a souligné le Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse (DGEJ), M. Frédéric Cerchia, qui coorganisait la soirée.

De l'innovation pour et par les jeunes

De nombreuses recettes innovantes, méthodologies et soutiens financiers ont été évoqués lors de cette plateforme intercommunale qui rassemblait plus d'une dizaine de responsables de programmes jeunes et près d'une septantaine de collaborateurs·trices des communes vaudoises et de l'Etat.

Dans ce contexte, les villes et villages sont amenées à repenser l'aménagement de leurs lieux publics, afin de favoriser les pratiques sportives libres et inclusives. De nombreuses initiatives ont été évoquées, comme le sport libre en salle à Renens, une place de jeux avec tyrolienne à Curtilles, un parcours ludique pour aller à l'école à Lutry ou encore les aménagements tests éphémères SPARK, proposés par le CHUV et conçus pour, avec et par les jeunes à Renens : <https://www.youtube.com/watch?v=2moYiINIMrk> et Yverdon : <https://www.youtube.com/watch?v=FzkCcLxCtsU>. Détaillons trois autres exemples de communes plus en profondeur.

Espaces filles à Gland

« Espaces filles » est un moment d'entraînement en non-mixité choisie. C'est le Centre de Rencontres et de Loisirs de Gland (CRL), qui a déposé une demande d'aide financière à la Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) du Canton de Vaud pour financer du matériel de boxe en 2021. Le projet, construit à la demande et avec trois jeunes femmes fréquentant ce Centre, pour répondre aux besoins de filles de 11 à 18 ans qui ne trouvaient pas d'espace dans lequel elles se sentaient suffisamment à l'aise pour faire du sport. En moins de six mois, un accueil libre a été mis sur pied dans ce centre de loisirs pour y pratiquer la boxe anglaise entre filles, un lieu où la bienveillance, le respect et le non-jugement sont la règle. Les 60 usagères ont gagné en confiance et certaines y ont construit l'affirmation nécessaire à la fréquentation des espaces mixtes.

Skate urbain à La Sarraz

Il y a encore le skate urbain ou « LS Park » de La Sarraz qui a fait parler de lui. Depuis les années 2000, les jeunes souhaitent avoir un skate-park dans la commune. Fin 2020, une association de jeunes se forme pour porter le projet, soutenue par un travailleur social de proximité et avec l'appui de jaiunprojet.ch. Deux ans plus tard, le projet adapté tant pour les enfants que pour les jeunes est inauguré dans un préau d'école. Le projet est tout à fait innovant dans le sens où il est multigénérationnel et multiusage, servant le jour durant le temps scolaire d'espace ludique pour les écoliers, et le soir et les week-ends de skate-park pour les jeunes, durant leur temps libre. Même lieu, deux ambiances, deux publics, et deux temporalités différentes.

Casiers connectés à Sainte-Croix

Pour terminer ce tour d'horizon, on peut encore citer les casiers sportifs de Sainte-Croix. Alors que la commune était confrontée à une montée des incivilités sur la voie publique, elle a mené une réflexion sur l'usage de l'espace public. Le village de 5'000 habitant·e·s a consulté les jeunes de 13 à 25 ans qui ont exprimé leur besoin de se retrouver dans des espaces dédiés et sans contraintes d'horaire, notamment pour faire du sport. Comme Yverdon-les-Bains avant elle, Sainte-Croix propose d'installer des casiers connectés pouvant contenir tout type de matériel sportif : ballons, raquettes, jeu de boules, skate, slackline, skis, paddle, etc. L'usage est gratuit et l'âge illimité. Il suffit d'avoir un smartphone et une carte d'identité pour s'inscrire via l'application. L'infrastructure, l'alimentation par énergie solaire, et la maintenance sont externalisées à une société de casiers connectés suisse. Le préavis passera au mois décembre devant le Conseil communal.

Risque de décrochage sportif à 15 ans, surtout chez les filles

D'après les recommandations internationales de l'OMS présentées par Unisanté, les enfants de cinq ans et plus, ainsi que les adolescents devraient éviter de rester trop longtemps en position assise et bouger au moins 60 minutes par jour. Ce n'est pas négligeable, et il faut se l'avouer, la tendance va pourtant vers la sédentarité. Le sport est un enjeu de santé publique et le risque pour les jeunes, c'est clairement le « décrochage sportif » en fin de scolarité obligatoire, lorsqu'il n'y a plus de cours d'éducation physique et sportive obligatoires. Comme le montre l'étude Sophya de 2022 : <https://www.baspo.admin.ch/fr/letude-sophya-voici-comment-les-enfants-et-les-adolescents-bougent-en-suisse>, mentionnée par l'Observatoire du sport populaire lors de la soirée PICSAJ du 8 novembre dernier, la pratique d'une activité physique est en net recul dès la fin de l'école.

Ce phénomène concerne surtout les jeunes filles, qui fréquentent moins les clubs et privilégient des pratiques libres et autonomes. Or, c'est un fait que les préaux, les rues et les salles en sport libre sont souvent occupés en majorité par des garçons. Il est donc indispensable de réhabiliter des lieux pour les filles au sein même d'un espace public. D'autres facteurs sont à prendre en compte également : le milieu social, l'activité physique des parents, le parcours migratoire, le lieu de vie, l'accessibilité d'infrastructures, le sentiment de sécurité, la puberté et le rapport au corps. Les communes ont donc un rôle essentiel à jouer pour soutenir l'activité physique des jeunes et leur permettre de garder la santé.

Soutien pour un projet destiné aux jeunes

Aides financières aux communes

- Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse : www.vd.ch/pej-subvention
- Office fédéral des assurances sociales : www.bsv.admin.ch
(Aides financières > Aides financières prévues par la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) > Projets-modèle de cantons ou communes)
- Unisanté, Département promotion de la santé et préventions – Appel à projets pour les communes vaudoises : www.unisante.ch/fr/communes/appel-projet
- Projet « Sport-Santé » (DSAS-DITS) : www.vd.ch/projets-sport-sante
- Fondation « Fonds du sport vaudois » : www.ffsv.ch

Conseil et appui méthodologique aux communes

- Service de l'éducation physique et du sport : www.vd.ch/seps
- Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse (DGEJ) : www.vd.ch/délégué-jeunesse
- Service *Jaiunprojet.ch* du Centre vaudois d'aide à la jeunesse : www.jaiunprojet.ch
- Unisanté, Département Promotion de la santé et préventions : www.unisante.ch/communes

ANNEXE 15 : Loi du 27 avril 2010 sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ – BLV 850.43)

[https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/spj/fichiers_pdf/LSAJ -
Version_01.01.2024.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/spj/fichiers_pdf/LSAJ_-_Version_01.01.2024.pdf)

Extraits choisis

Chapitre I Dispositions générales

Art. 1 Buts

¹ La présente loi a pour but de développer une politique de promotion et de soutien aux activités de jeunesse.

² Par promotion et soutien aux activités de jeunesse, on entend :

- a) L'identification et la prise en compte des besoins, des attentes et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- b) L'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale et politique au niveau communal, régional et cantonal afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté ;
- c) La reconnaissance et le soutien des activités de jeunesse extrascolaires et des organisations de jeunesse en veillant à favoriser la prise de responsabilité et d'autonomie des enfants et des jeunes ;
- d) La reconnaissance et le soutien des expériences et de la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes

Art. 3 Définitions

¹ Dans la présente loi, on entend par :

- a) Activités de jeunesse : tout projet, conçu et réalisé sans but lucratif par des enfants ou des jeunes ou pour et avec eux dans les domaines social, culturel, sportif et des loisirs;
- b) Organisation de jeunesse : toute association, au sens de l'article 60 CC qui se consacre principalement à des activités de jeunesse et dont les membres sont composés majoritairement d'enfants ou de jeunes ;
- c) Organisation s'occupant de la jeunesse : toute association ou fondation, au sens des articles 60 et suivants et 80 et suivants CC, qui fournit une aide aux activités de jeunesse et aux organisations de jeunesse pour leur permettre d'accomplir leurs activités.

Art. 3a Participation des enfants et des jeunes

¹ La participation des enfants et des jeunes est entendue dans le cadre de la présente loi comme la possibilité de participer à la vie publique, ce qui inclut la participation sociale et politique.

² Elle a pour but de permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir la capacité de former et d'exprimer leurs opinions et ainsi d'influer sur leurs conditions de vie au niveau communal, régional et cantonal.

Chapitre II Dispositif de mise en œuvre

Section I Au niveau CANTONAL

Art. 4 Autorités compétentes

¹ L'application de la présente loi relève :

- a) Du département en charge de la jeunesse (ci-après : le département) lorsque la loi n'en dispose pas autrement ; le département peut déléguer certaines tâches au service en charge de la protection de la jeunesse ;
- b) Du service en charge de la protection de la jeunesse (ci-après : le service) ;

- c) Du délégué cantonal ou de la déléguée cantonale à l'enfance et à la jeunesse (ci-après : le délégué ou la déléguée).

Art. 5 Tâches du délégué ou de la déléguée

¹ Le délégué ou la déléguée a notamment pour tâches :

- D'apporter soutien et appui aux communes qui le sollicitent et d'assurer le lien avec les personnes de référence désignées par les communes, en particulier avec les délégués à l'enfance et à la jeunesse ;
- De veiller à la coordination entre les activités des différentes organisations de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse pour lesquelles l'intervention de l'État est sollicitée ;
- De contribuer à une réflexion prospective tenant compte des besoins et intérêts des enfants et des jeunes, en collaboration avec les milieux concernés ;
- D'apporter soutien et appui aux organisations de jeunesse qui le sollicitent ;
- De promouvoir un dialogue entre les enfants, les jeunes et les collectivités publiques, notamment par l'organisation de débats, forums ou manifestations ;
- De s'assurer du bon fonctionnement des organes institués par la présente loi ;
- De collecter et faire circuler les informations relatives au domaine de la promotion et du soutien aux activités de jeunesse ;
- De présider le Comité de préavis d'attribution des aides financières ;
- D'organiser, en collaboration avec la Commission de jeunes et à intervalles réguliers, une Session cantonale des jeunes qui adresse des propositions au Grand Conseil.

Section II Chambre consultative de la jeunesse

Art. 6 Composition et nomination

¹ Le Conseil d'État institue une Chambre consultative de la jeunesse (ci-après : la Chambre consultative) composée de 12 à 17 membres représentants des milieux professionnels intéressés, des communes et des organisations d'envergure cantonale s'occupant de la jeunesse.

² Les membres de la Chambre consultative et la personne en charge de la présidence sont désignés par le Conseil d'État, sur proposition du département, pour une période de 5 ans renouvelable. Leur rémunération est fixée par le Conseil d'État.

³ Le délégué ou la déléguée est membre de droit de la Chambre consultative.

⁴ Pour le surplus, la Chambre consultative s'organise elle-même.

Art. 7 Tâches

¹ La Chambre consultative a notamment pour tâches :

- a) De prendre position, d'office ou sur requête de l'administration cantonale, sur tout projet de loi ou sujet pouvant la concerner ;
- b) De faire des propositions à l'intention du département concerné ou du Conseil d'État ;
- c) De prendre connaissance des aspirations et préoccupations des enfants et jeunes du canton notamment par la Commission de jeunes et de développer une réflexion prospective sur les besoins et intérêts des enfants et des jeunes ;
- d) De participer également, par les représentants qu'elle désigne, au Comité de préavis d'attribution des aides financières.

Section III Commission de jeunes

Art. 8 Composition et nomination

¹ Le Conseil d'État institue une Commission de jeunes (ci-après : la Commission), composée de 20 à 30 membres, âgés au minimum de 14 ans et au maximum de 20 ans, pour un mandat de deux ans, renouvelable en principe une fois.

² Les membres de la Commission et la personne en charge de la présidence sont désignés par le Conseil d'État, sur proposition du département élaborée en collaboration avec les communes. Leurs indemnités et défraiements sont fixés par le Conseil d'État.

³ Les membres de la Commission doivent être en principe actifs au sein d'une association de jeunesse, d'un conseil ou d'un parlement de jeunes ou engagés dans d'autres formes d'activités participatives au niveau communal ou intercommunal.

⁴ Le délégué ou la déléguée assiste la Commission dans ses travaux.

⁵ La Commission précise ses modalités de fonctionnement dans un règlement interne qu'elle soumet à l'approbation du département. Pour le surplus, elle s'organise elle-même.

Art. 9 Tâches

¹ La Commission a notamment pour tâches :

- a) De prendre position, d'office ou sur requête de l'administration cantonale, sur tout projet de loi ou sujet pouvant la concerner ;
- b) De saisir la Chambre consultative de toute question susceptible de l'intéresser ;
- c) De faire des propositions à l'intention du département concerné ou du Conseil d'État ;
- d) D'assurer le suivi des propositions de la Session cantonale des jeunes.

² Elle participe également, par les représentants qu'elle désigne, au Comité de préavis d'attribution des aides financières.

Section IV Au niveau communal

Art. 10 Compétences communales

¹ Les communes prennent les mesures nécessaires de promotion et de soutien aux activités extrascolaires des enfants et des jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.

² Elles le font par exemple :

- a) En désignant une personne de référence pour la promotion et le soutien aux activités de jeunesse ;
- b) En développant leur collaboration avec les organisations de jeunesse locales ou régionales ;
- c) En facilitant la réalisation d'activités de jeunesse communales ou régionales.

³ Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau intercommunal ou régional.

Art. 11 Expériences participatives au niveau communal

¹ Les communes mettent sur pied et développent des expériences participatives pour les enfants et les jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.

² Elles le font par exemple :

- a) En mettant à disposition des espaces formels ou non, réguliers ou occasionnels, de participation des enfants et des jeunes à la vie communale ;
- b) En associant des délégations d'enfants ou de jeunes à l'élaboration de projets communaux ou de quartiers les concernant ;

³ **Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau intercommunal ou régional.**

Chapitre III Mesures de soutien et de reconnaissance

Art. 12 Absence de droit aux aides financières ou subventions

¹ Il n'existe pas de droit à l'octroi d'une aide financière ou de subventions.

Section I Aides financières aux activités de jeunesse

Art. 13 Comité de préavis d'attribution des aides financières

¹ Le département institue un Comité de préavis pour l'attribution des aides financières (ci-après : le Comité de préavis).

² Il est composé du délégué ou de la déléguée, qui le préside, et de 6 à 8 membres, désignés pour une moitié par la Commission de jeunes et pour l'autre par la Chambre consultative.

³ Ses membres sont nommés pour une durée de deux ans, renouvelable en principe une fois.

⁴ Pour le surplus, le Comité de préavis fixe son organisation.

Art. 14 Décision

¹ Le service attribue les aides financières, en se fondant notamment sur le préavis du Comité.

Art. 15 Types de projets

¹ Seul peut bénéficier d'une aide financière un projet :

- a) Conçu, porté et réalisé par des enfants ou des jeunes, éventuellement avec l'aide d'un adulte ou
- b) Initié par une organisation de jeunesse, une organisation s'occupant de la jeunesse ou une commune, et impliquant une participation active des enfants ou des jeunes à son élaboration ou à sa réalisation

Art. 16 Critères

¹ Pour qu'une demande d'aide financière puisse être présentée, le projet doit répondre aux critères cumulatifs suivants :

- a) Il doit provenir d'enfants ou de jeunes domiciliés ou résidant en majorité dans le canton ;
- b) Il doit poursuivre un but non lucratif ;
- c) Il doit se fonder sur des valeurs de respect, d'ouverture et de responsabilisation ;
- d) Il doit indiquer une personne physique majeure ou une personne morale en tant que destinataire de l'aide financière et responsable du projet ;
- e) Ses initiateurs doivent démontrer que l'aide financière sollicitée est indispensable à la réalisation du projet et qu'ils ont entrepris toutes les démarches nécessaires auprès d'autres autorités ou organismes aux fins d'obtenir des aides financières ;
- f) Ses initiateurs doivent en outre démontrer avoir entrepris toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes en vue de la réalisation de leur projet.

² Pour le surplus, le Comité de préavis guide ses choix en fonction notamment l'originalité du projet, de son ouverture au plus grand nombre de bénéficiaires, de l'acquisition et du développement de compétences pour les enfants ou les jeunes.

³ Le service précise par des directives les conditions et modalités d'octroi, notamment sur la base de propositions du Comité de préavis.

Art. 17 Dossier de candidature

¹ Les demandes d'aides financières doivent être adressées par écrit au service.

² Elles doivent être accompagnées :

- a) D'une description du projet et de ses objectifs permettant d'apprécier notamment le respect des critères ;
- b) D'un budget détaillé indiquant en particulier les autres sources de financement espérées ou confirmées.

Art. 18 Modalités d'octroi

¹ L'aide financière octroyée est en principe ponctuelle et non renouvelable.

² Elle peut cependant être octroyée aux conditions de la présente loi à un projet identique s'il est présenté par un groupe différent d'enfants ou de jeunes ou au même groupe pour un projet de nature différente.

Art. 19 Complémentarité

¹ L'aide financière accordée en vertu de la présente loi peut compléter les aides obtenues par le bénéficiaire en application d'autres lois.

Art. 20 Devoir d'information et contrôle

¹ Le service assure le contrôle de l'utilisation économe et efficace de l'aide octroyée. Il peut requérir à cette fin et en tout temps tout document qu'il juge utile.

Section II Subventions aux organisations s'occupant de la jeunesse

Art. 23 Tâches déléguées

¹ Le service peut confier à des organisations d'envergure cantonale s'occupant de la jeunesse l'exécution des tâches suivantes :

- a) Le soutien méthodologique aux activités de jeunesse, aux organisations de jeunesse et aux communes ;
- b) Les mesures de coordination en faveur des organisations de jeunesse ;
- c) Les actions d'information ou l'organisation de manifestations sur des questions intéressant les enfants et les jeunes.

² A cet effet, le service leur accorde une subvention par convention ou par décision.

³ Le département détermine en outre si d'autres tâches que celles mentionnées à l'alinéa 1er peuvent être déléguées aux dites organisations.

⁴ Les organisations réalisent les tâches déléguées de manière coordonnée avec le délégué ou la déléguée